

Section 11 – Produits issus de l’agriculture biologique

11. a. Produits au lait de vache biologique

1. BILAN ET FLUX DANS LA FILIÈRE LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE

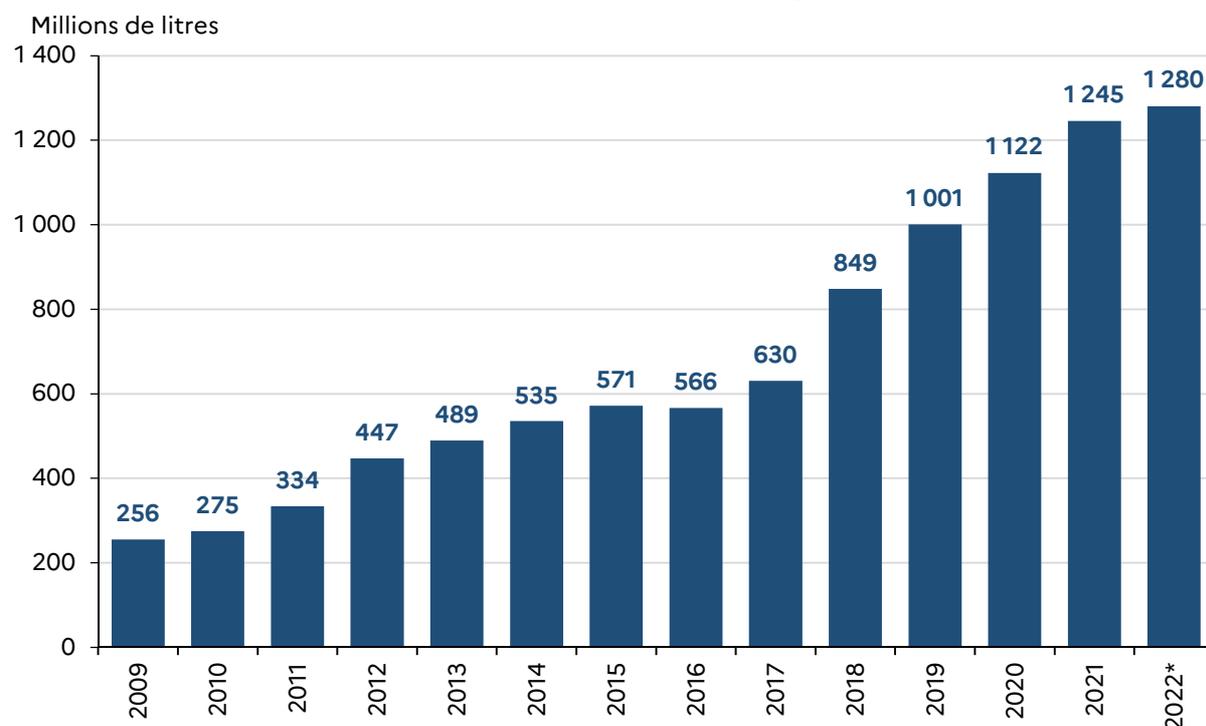
La filière lait de vache biologique a connu une croissance récente. Les deux grandes vagues de conversion ont été concomitantes aux crises économiques dans la filière lait de vache conventionnelle, en 2009/10 puis en 2015/16. Elles ont incité des éleveurs laitiers à convertir leur activité en agriculture biologique. La filière laitière bio, dont les évolutions de marché sont relativement indépendantes de celles de la filière conventionnelle, a en effet été à chaque fois épargnée par ces crises.

La 2^{ème} vague de conversions en 2015-2016 a entraîné une progression significative du **nombre d’éleveurs laitiers biologiques** à partir du 3^{ème} trimestre 2017 et jusque fin 2019. En un peu plus de deux ans, une hausse de plus de 48 % du nombre d’exploitations de lait de vache biologique a ainsi pu être constatée. En décembre 2022, la France comptait 4 190 livreurs de lait de vache biologique.

Cet accroissement des élevages laitiers biologiques s’est traduit par un net développement de la **collecte de lait de vache bio** à partir de 2017 (Graphique 222). Entre 2016 et 2021, les volumes de lait bio collecté ont plus que doublé. Le milliard de litres a été atteint en 2019 et la collecte a dépassé 1,2 milliard de litres en 2021.

Graphique 222

Évolution de la collecte de lait de vache biologique en France



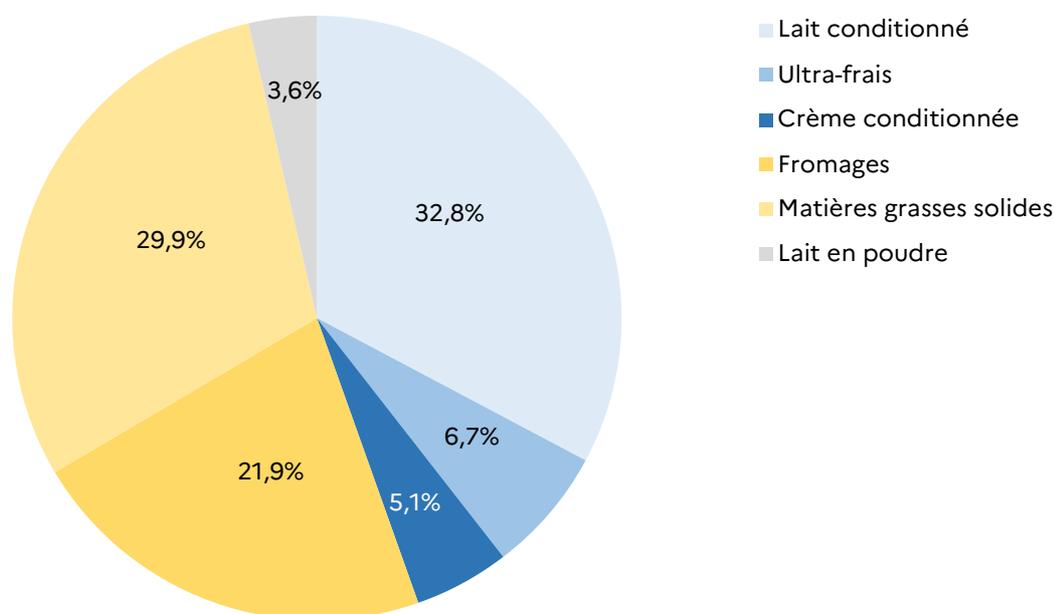
Source : FranceAgriMer d’après Enquête annuelle laitière SSP ; * estimation-FranceAgriMer

Dans le même temps, **les volumes de produits au lait de vache biologique** fabriqués ont explosé : + 33 % pour le lait liquide conditionné, + 44 % pour les yaourts, + 62 % pour les fromages frais et + 90 % pour les autres fromages, + 83 % pour les desserts lactés frais, + 88 % pour le beurre et + 99 % pour la crème, entre 2016 et 2020. Ils ont cependant atteint un pic en 2020 : en effet, la plupart de ces fabrications se sont repliées en 2021 et en 2022.

Comme l'indique la liste ci-dessus des produits laitiers fabriqués, le mix-produit dans la filière lait de vache biologique est concentré sur des produits de grande consommation, relativement basiques c'est-à-dire présentant un faible niveau de transformation. Ces caractéristiques vont de pair avec l'image saine, peu transformée et de naturalité des produits biologiques. Ainsi, le lait conditionné représente 32,8 % des fabrications en matière sèche utile (MSU) en 2021 et les matières grasses solides 29,9 % (Graphique 223), des proportions dans les deux cas supérieures à celles observées dans les fabrications totales¹ de produits au lait de vache (cf. Section 5.1.). Les fromages ne comptent « que » pour 21,9 % des volumes en MSU, soit environ 15 points de moins que dans la filière lait de vache totale. Les volumes sont complétés par les produits-ultra-frais (principalement des yaourts) et de la crème. Les fabrications de poudres de lait sont encore peu développées ; il s'agit notamment de poudres infantiles.

Graphique 223

Part dans les fabrications laitières françaises des différentes catégories de produits biologiques finis en proportion du lait mis en œuvre (matière sèche utile)



Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière 2021 du SSP

La collecte de lait biologique s'est développée plus rapidement que les fabrications de produits laitiers finis biologiques (Graphique 224). Ce décalage entre offre et demande prend également sa source dans le décalage entre la durée nécessaire aux conversions vers le bio (trois ans) et les évolutions indépendantes du marché.

Ce phénomène génère l'apparition d'excédents de lait bio, un phénomène qui s'est particulièrement accentué à partir de 2021, en lien avec la baisse de la consommation des produits laitiers biologiques. Jusqu'alors, le mix-produit de la filière lait bio se traduisait par une utilisation inégale de la matière grasse et de la matière protéique, notamment de par le caractère limité des volumes de fromages et de poudres bio. Désormais, il semble que l'émergence d'excédents et sa conséquence logique, à savoir le déclassement du lait bio en lait

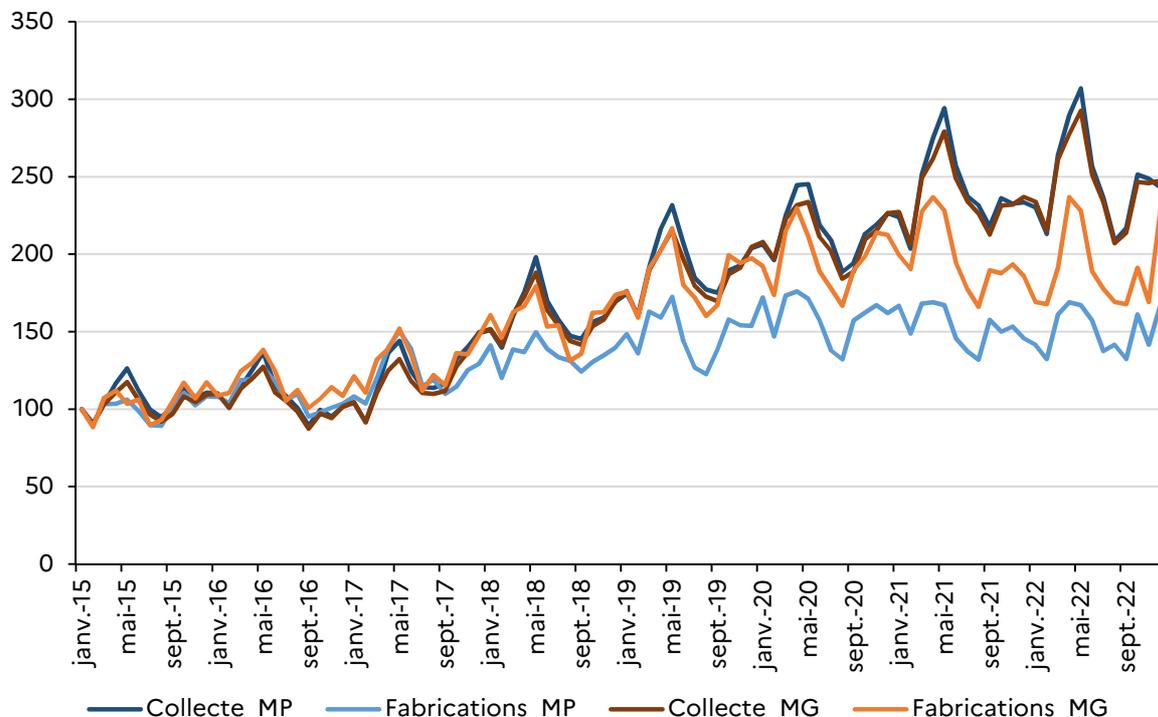
¹ La notion de fabrications « totales » s'entend ici comme la somme des fabrications de produits biologiques et de produits conventionnels.

conventionnel, touche aussi bien la matière grasse que la matière protéique. Cela a conduit l’Observatoire à revoir sa méthode d’estimation du taux de déclassement (voir page 367).

Graphique 224

Évolution en indice de la collecte de lait de vache biologique et des fabrications de produits laitiers biologiques finis, en matière grasse et en matière protéique

Base 100 janvier 2015



Source : FranceAgriMer d’après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

Le maintien d’un bon équilibre de marché est un enjeu important de la filière lait de vache biologique. Il passe par l’adaptation de l’offre en produits laitiers bio (et donc de la collecte de lait de vache bio) à la demande du marché intérieur (consommateurs et IAA utilisatrices de produits laitiers biologiques), les exportations étant *a priori* encore peu développées (dires d’experts et le flux étant difficile à quantifier faute de données disponibles).

Cette adaptation de l’offre à la demande peut se traduire par le **déclassement d’une partie du lait bio**, plus ou moins importante selon les mois en raison de la saisonnalité de la collecte, qui affiche un pic de production au printemps et un creux à l’automne. Globalement, entre 2015 et 2020, la **consommation de produits laitiers biologiques** a été bien orientée et a suivi un essor comme la production. Les achats des ménages pour leur consommation à domicile ont en effet explosé entre 2015 et 2020, sur l’ensemble de la gamme de produits laitiers biologiques proposée par les enseignes : en six ans, les achats en volume ont ainsi progressé de 33 % pour le lait conditionné bio, 86 % pour les produits ultra-frais (yaourts, desserts lactés, fromages blancs), 108 % pour le beurre bio, 145 % pour la crème bio, 132 % pour les fromages bio de vache.

Un essoufflement dans la croissance des achats des ménages en produits laitiers biologiques s’est fait sentir dès le 2nd semestre 2020 et s’est amplifié en 2021 et 2022.

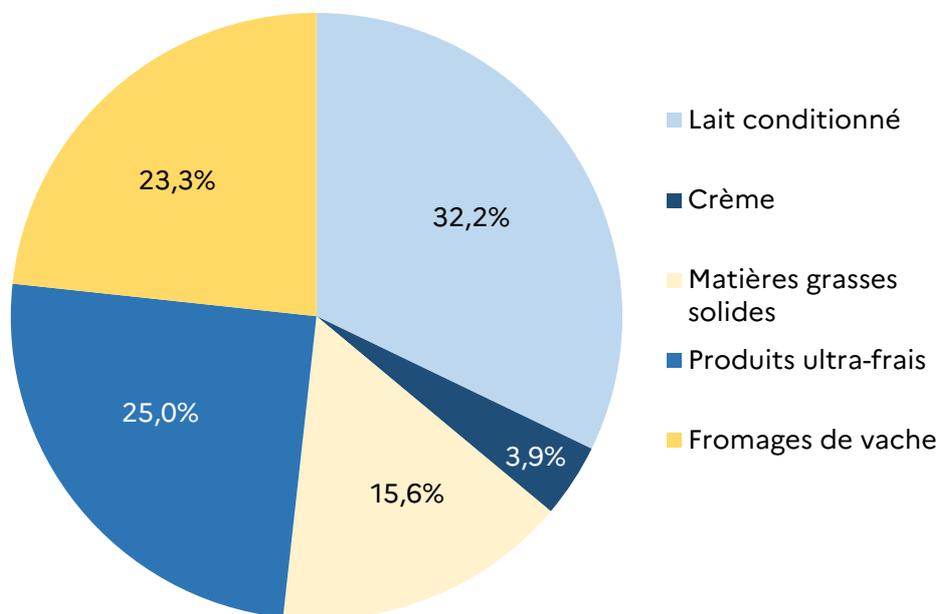
En valeur, les achats des ménages, initialement concentrés sur deux familles de produits (lait conditionné, et produits ultra-frais) se sont progressivement diversifiés. En 2022, le lait conditionné représente encore 32 % des achats en valeur et les produits ultra-frais, 25 %. Les fromages comptent pour 23 % des dépenses pour les produits bios, alors qu’ils représentent 45 % de la valeur des achats totaux de produits laitiers (cf. Section 5). Les dépenses pour les

matières grasses solides couvrent 16 % environ des achats de produits biologiques et celles pour la crème, 4 %, en raison des moindres volumes achetés.

Graphique 225

Structure des achats des ménages en produits biologiques au lait de vache en valeur en 2022

Total France : 688,9 millions d'euros



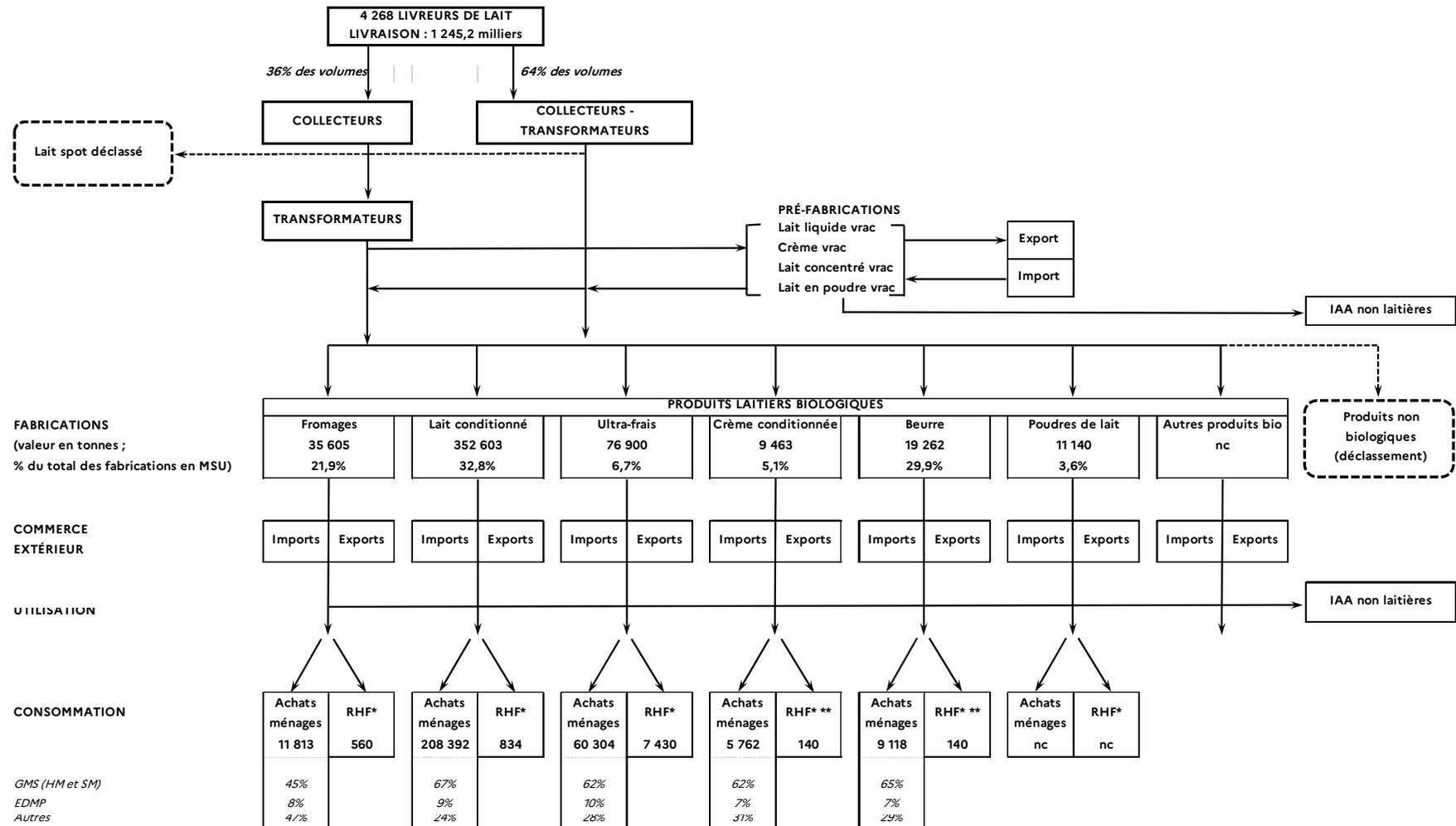
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

La consommation de produits laitiers biologiques dans la restauration hors domicile (RHD) concerne d'abord les produits ultra-frais : les yaourts bio représentaient environ 6 % des volumes totaux de yaourts en 2017 (source Gira pour le Cniel), les fromages blancs bio 4 % des volumes et les desserts lactés frais 1 % des volumes. Le lait conditionné (0,5 %), distribué notamment dans les restaurants scolaires, les fromages (0,4 %) et les matières grasses (beurre et crème ; 0,1 %) étaient encore peu présents en RHD il y a quatre ans. Toutefois, les produits laitiers bio disposent d'une marge de progression dans ce circuit de distribution.

Comme les produits conventionnels, les produits laitiers biologiques sont utilisés dans l'industrie agroalimentaire (IAA), qu'elle soit laitière ou non laitière. Dans ce cas, ce sont des produits « vrac » ou produits « intermédiaires », dont les volumes ne sont pas mesurés dans les enquêtes laitières. L'importance de ce secteur dans la valorisation des produits laitiers bio est donc difficile à évaluer.

Schéma 28

Bilan des flux dans la filière lait de vache biologique en 2021



Unités : tonnes, sauf mention contraire. EDMP : enseignes à dominante marques propres (anciennement hard discount)

* : Données 2017 ** : Données agrégées pour crème et beurre

Source : FranceAgriMer d'après SSP (Enquête annuelle laitière), Kantar Worldpanel et Gira Foodservice pour le CNIEL

2. MÉTHODES ET DONNÉES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE

2.1. Description du modèle lait UHT demi-écrémé biologique - beurre biologique

Le modèle construit est basé sur la fabrication de 1 000 l de lait UHT demi-écrémé. Il intègre la freinte liée à la fabrication de ce produit, la fabrication des coproduits du lait UHT demi-écrémé, à savoir la crème transformée en beurre et poudre de babeurre, ainsi que le lait biologique déclassé, transformé en poudre de lait écrémé et crème (beurre/poudre de babeurre).

Schéma 29

Modèle du panier lait UHT demi-écrémé biologique – beurre biologique Période 2015-2020

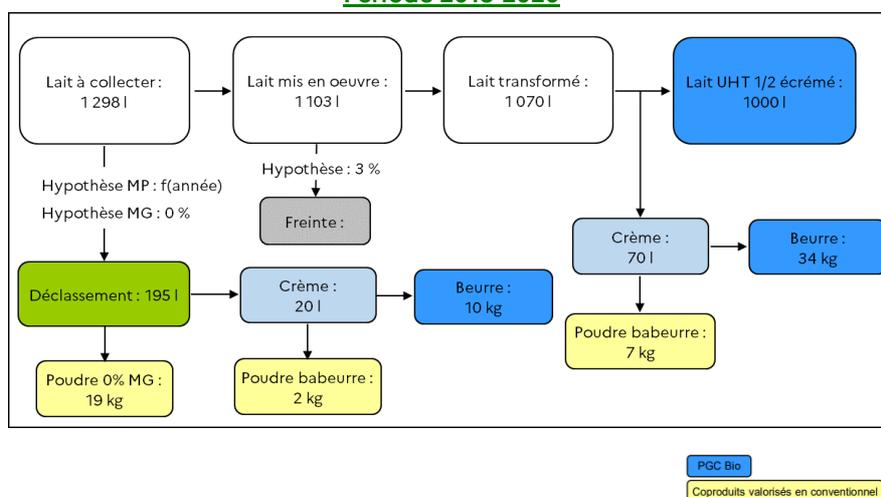
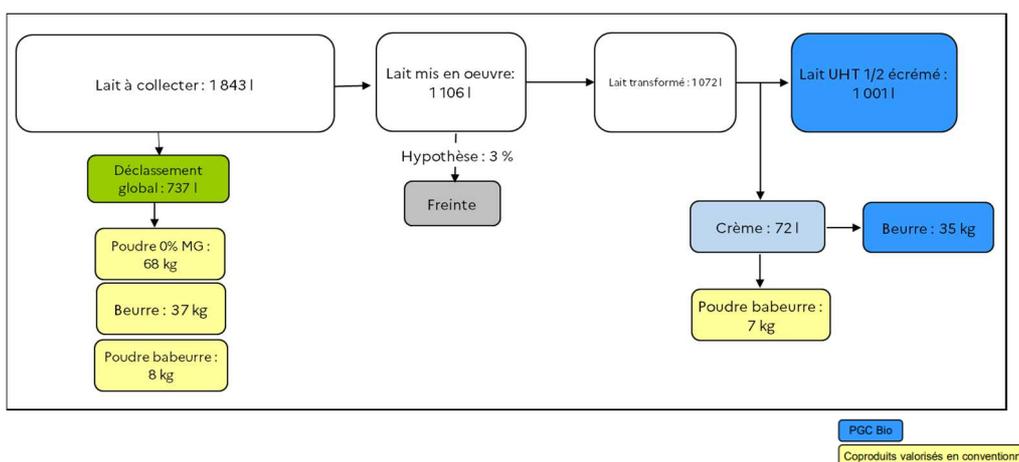


Schéma 30

Modèle du panier lait UHT demi-écrémé biologique – beurre biologique 2022



Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer et dires d'experts

Estimation de la freinte

À dires d'experts, les pertes lors de la fabrication du lait sont relativement similaires qu'il s'agisse de lait conventionnel ou de lait biologique. La différence réside dans les volumes produits, bien moins importants en bio, alors que les lignes utilisées dans les industries laitières sont souvent les mêmes. Aussi, en pourcentage des volumes produits, le taux de freinte est plus élevé en bio. En tenant compte également des éventuels déclassés de fond de cuve, **le taux de freinte en bio est estimé à 3 % dans le modèle.**

Changement méthodologique relatif à l'estimation du taux de déclassement à partir de 2021

Le déclassement consiste à utiliser une partie de la collecte de lait cru biologique comme lait conventionnel lorsque la demande en produits laitiers biologiques est insuffisante au regard de l'offre de lait biologique disponible. Si l'achat au producteur se fait sur la base du prix du lait biologique pour toute la collecte, ce déclassement représente une perte de valorisation pour le collecteur ou le transformateur. En revanche, lorsque tout ou partie du lait déclassé est payé au producteur à un prix différent lié à une moindre valorisation de la part déclassée, tout ou partie de la perte de valorisation est supportée par le producteur certifié en bio.

Sur 2015-2020, il avait été convenu d'affiner ce déclassement de manière différenciée entre matière protéique et matière grasse.

À compter de l'année 2021, l'Observatoire a souhaité tenir compte d'une évolution constatée sur le marché du lait bio, à savoir que le phénomène de déclassement atteint désormais la matière protéique dans les mêmes proportions que la matière grasse. Aussi, un **taux de déclassement global** est appliqué pour estimer la quantité réelle de lait biologique qu'il est nécessaire de collecter pour fabriquer une unité de produit vendue au détail.

Ce taux de déclassement a été élaboré à dire d'experts, notamment en se fondant sur les communications qui ont été faites par les acteurs de la filière de lait biologique, et en les pondérant par les données de volumes relevés par l'Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer (EML). **Ce taux de déclassement obtenu, par exemple, pour l'année 2021 est de 31 %**, ce qui signifie que pour pouvoir mettre en œuvre x litres de lait biologique, un industriel doit en collecter, en 2021, environ 1,45 fois plus ($1,45 = 1 / (1 - 0,31)$).

Par hypothèse, on considère que le lait issu du déclassement du lait biologique constitue un supplément à la collecte conventionnelle et est valorisé en produits industriels conventionnels (beurre ou poudre vrac).

Le fait de considérer que le déclassement touche également la matière grasse **conduit à revoir à la baisse la quantité de beurre présente dans le panier suivi** dans la décomposition du prix au détail (partie 3) :

- entre 2015 et 2020, ce panier contenait en moyenne 44 kg de beurre, résultant de l'addition des 34 kg découlant de la fabrication de 1 000 l de lait UHT demi-écrémé, et des 10 kg de beurre issu de la fraction grasse du lait déclassé, valorisée comme beurre PGC bio (voir Schéma 29),
- à partir de 2021, ce panier ne contient plus que 35 kg de beurre car la totalité du lait déclassé est valorisée sous forme de produits industriels, en l'occurrence en tant que beurre vrac pour sa fraction grasse (voir Schéma 30).

Cette modification de la composition du panier a un effet notable sur la décomposition du prix constatée dans la partie 3.

Par ailleurs, on rappelle qu'un calcul exhaustif du déclassement à l'échelle de la filière biologique nécessiterait de pouvoir comparer la totalité des « entrées » de matière biologique dans la filière :

- collecte de lait française,
- importations de produits laitiers biologiques vrac,
- achats de produits laitiers biologiques vrac aux IAA laitières,

à la totalité des « sorties » de matière biologique de la filière :

- fabrications de produits finis biologiques,
- exportations de produits laitiers biologiques vrac,
- ventes de produits laitiers biologiques vrac aux IAA laitières et non laitières.

Seules deux de ces variables sont connues, car renseignées par les établissements enquêtés dans l'Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer (EML) : la collecte de lait de vache

biologique et les fabrications de produits laitiers biologiques finis. Bien qu'incluses dans le questionnaire de l'EML, les autres variables sont peu renseignées. Il n'existe aucune autre source pour ces données : les achats et ventes de produits intermédiaires ne font pas l'objet d'autres enquêtes et les nomenclatures douanières ne permettent pas de distinguer les produits biologiques des produits conventionnels dans les échanges français. Il n'est donc pas possible de calculer un bilan exact de cette filière biologique.

2.2. Sources pour les prix aux différents stades de la filière lait de vache biologique

Le **prix du lait biologique payé aux producteurs** est issu de l'Enquête mensuelle laitière (EML) du service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de FranceAgriMer. Le prix du lait utilisé dans l'analyse pour l'OFPM est un prix « aux taux réels en matières grasses et protéiques, toutes qualités confondues, toutes primes comprises ». Le prix mensuel national est une moyenne des prix départementaux pondérés par les volumes de lait collecté.

Ce prix réel versé au producteur couvre l'ensemble de la collecte de lait certifié bio, quelle que soit sa valorisation finale. Il intègre donc à la fois le lait payé au prix du bio, mais également le lait collecté aux producteurs certifiés en agriculture biologique payé à un prix différent, lié à une valorisation en lait conventionnel.

Compte tenu du caractère très transformé des produits laitiers, *le prix du lait payé aux producteurs ne représente pas directement le « coût de la matière première agricole » nécessaire à la fabrication du lait UHT demi-écrémé* (cf. 2.3.).

Le **prix de la poudre de lait écrémé** utilisé pour calculer la valorisation des produits induits (poudre de lait écrémé et poudre de babeurre, dont la valeur est estimée à 75 % de celle de la poudre de lait écrémé, faute de série disponible sur ce prix) est une donnée enquêtée de façon hebdomadaire auprès d'une vingtaine d'industriels par FranceAgriMer. À partir de cette enquête sont calculées des moyennes nationales pondérées par les volumes, qui sont ensuite mensualisées.

Les **prix au détail payés par le consommateur en GMS** (hyper et supermarchés) sont issus du panel consommateur Kantar Worldpanel qui mesure les achats des ménages français pour leur consommation à leur domicile principal. Il s'agit de prix mensuels pondérés par les volumes achetés. Ils présentent donc l'avantage de refléter au mieux les évolutions de consommation des produits, y compris les effets des évolutions de marques (marques nationales, marques de distributeur et 1^{er} prix) et les effets des promotions. Concernant les achats de beurre biologique en plaquette 250 g, la taille de clientèle est trop faible pour assurer une robustesse suffisante des données. C'est par conséquent le prix du beurre biologique total qui est utilisé dans le modèle. Le prix du lait biologique UHT demi-écrémé est en revanche suffisamment représentatif pour pouvoir alimenter le modèle.

L'Insee fournit à l'Observatoire des indices permettant de calculer les **prix des principaux produits de grande consommation (PGC) sortie industrie** dans le cadre d'une convention avec FranceAgriMer. Néanmoins, l'Insee n'enquête pas à ce jour sur les prix des PGC biologiques ; il n'existe donc pas de prix du lait UHT demi-écrémé biologique sortie industrie, ni de prix du beurre plaquette 250 g biologique sortie industrie.

2.3. Méthode de calcul de la décomposition du prix au détail du PGC biologique

Calcul des volumes de produits induits du déclassement

L'hypothèse posée dans le modèle est que le lait issu du déclassement est transformé, pour la matière grasse en beurre vrac conventionnel, et pour la matière protéique en poudre de lait écrémé conventionnelle. Les quantités fabriquées sont calculées à partir du volume de lait cru déclassé, des taux butyrique et protéique de ce lait (source EML SSP-FranceAgriMer) et de la composition en matière grasse et protéique du beurre et de la poudre de lait écrémé (source [Tables des coefficients MSU des produits laitiers, FranceAgriMer – Cniel – Idele](#)).

Calcul de l'indicateur du coût de la matière première

La méthode de calcul de l'indicateur du coût de la matière première du panier lait demi-écrémé UHT bio/beurre bio tient compte :

- de l'achat du volume de lait à collecter, au prix réel du lait de vache biologique payé aux producteurs : ces volumes incluent la fraction destinée à la fabrication des deux PGC, et à la fraction du lait déclassée ;
- de la valorisation nette des produits induits : ces produits induits comprennent d'une part les produits conventionnels issus de la transformation du lait déclassé : poudre de lait écrémé et poudre de babeurre, et d'autre part les coproduits du lait UHT demi-écrémé biologique et du beurre plaquette biologique, c'est-à-dire de la poudre de babeurre.

La valorisation nette des produits induits résulte de la différence entre le produit de la vente de ces produits (aux prix pratiqués sur le marché français, cf. 2.2.) et leurs coûts de gestion : coût de collecte et coût de transformation.

Dans le modèle, la matière protéique est valorisée sous forme de poudre de lait écrémé, et dans une moindre mesure de poudre de babeurre. Il est toutefois important de garder en tête qu'il existe d'autres formes de valorisation de la protéine. Toutes les industries laitières ne font pas les mêmes choix, qui dépendent également de l'état du marché laitier conventionnel et de sa capacité à absorber des volumes supplémentaires. Il est donc possible que la valorisation des produits induits pour les industriels soit sous-estimée.

Si le produit de la vente des produits induits est supérieur à leur coût, la valorisation nette est positive, ce qui réduit le coût de la matière première du PGC pour l'industriel. Mieux les produits industriels sont valorisés sur le marché, plus la valorisation nette diminue l'indicateur du coût de la matière première des PGC. Si le produit est inférieur au coût, et la valorisation nette est négative, ces produits induits représentent un coût supplémentaire pour l'industriel, en addition au coût d'achat du lait collecté.

L'indicateur de coût de la matière première correspond à un coût d'achat pour l'industriel et non pas à un prix de vente du lait pour l'éleveur laitier.

Calcul de l'indicateur de marge brute agrégée industrie-distribution

En l'absence de prix de vente des produits laitiers biologiques au stade sortie industrie, seul un indicateur de marge brute agrégée entre l'industrie et la distribution peut être calculé. Il est déduit de la différence entre le prix de vente du panier lait UHT demi-écrémé biologique – beurre biologique (pondéré par les volumes fabriqués) et l'indicateur du coût de la matière première.

3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGE BRUTE DU PRIX AU DÉTAIL EN GMS DU LAIT UHT DEMI-ÉCRÉMÉ BIOLOGIQUE

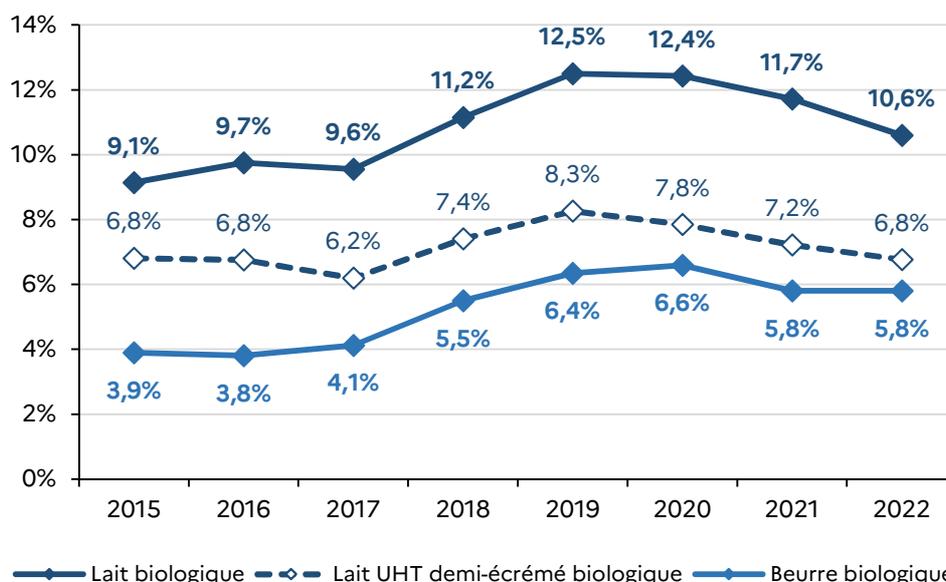
3.1. Représentativité des produits suivis

Le choix de travail de l'Observatoire s'est porté sur le produit laitier biologique le plus consommé en France : le lait conditionné UHT demi-écrémé. Compte tenu de la construction du modèle, le beurre est également considéré comme un produit fini valorisé en bio et vendu aux consommateurs.

La part du lait conditionné biologique (toutes gammes confondues : entier, demi-écrémé, écrémé) dans les **achats** totaux de lait conditionné dans les circuits GMS (hyper et supermarchés), en valeur, est passée de 9,1% en 2015 à 12,5% en 2019 (Graphique 226) Cependant, depuis 2020, cette part est en repli. Pour le beurre, le pic a été atteint plus tardivement, en 2020, à 6,6%. Mais cette part du beurre biologique s'est également repliée depuis, à 5,8%.

Graphique 226

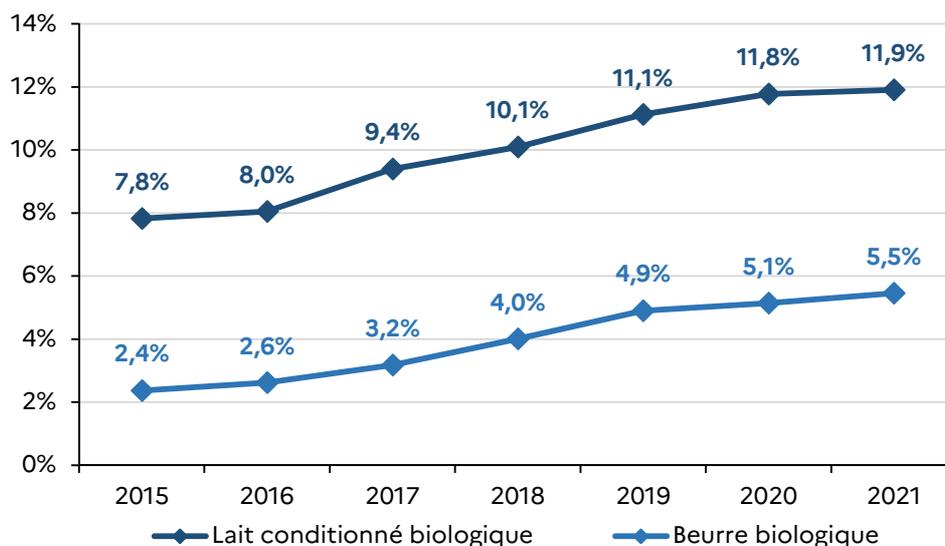
Part des produits biologiques dans le total des dépenses de leur famille hyper et supermarchés



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Les données de **fabrications** disponibles (qu'il s'agisse de l'Enquête annuelle laitière SSP ou l'Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer) ne permettent pas de suivre spécifiquement le lait bio UHT demi-écrémé mais uniquement l'ensemble des volumes de lait biologique conditionné. En matière sèche utile, le lait biologique représente en 2021, 11,9% du lait conditionné total fabriqué en France (Graphique 227), une part qui n'a cessé de progresser au cours des six dernières années. La part des fabrications de beurre biologique dans les fabrications totales de beurre a doublé sur la période 2015-2021. En 2021, le beurre biologique compte ainsi pour 5,5% des volumes.

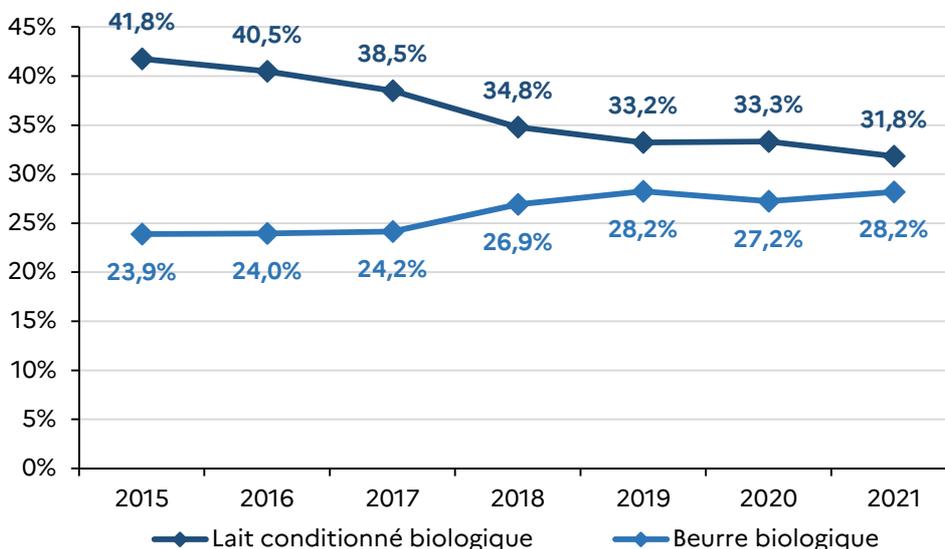
Graphique 227

Part des produits biologiques dans le total des fabrications de leur famille, calculée en MSU

Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière du SSP

Dans le total des fabrications de produits laitiers biologiques finis, le lait conditionné représente 31,8 % des volumes en MSU et le beurre 28,2 % en 2021 (Graphique 228). Ces proportions ont évolué depuis 2015, à la baisse pour le lait conditionné dont la part était de 41,8 % en 2015, à la hausse pour le beurre, dont la proportion s'établissait à 23,9 %.

Graphique 228

Part du lait conditionné et du beurre dans le total des fabrications de produits laitiers biologiques finis, calculée en MSU

Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

3.2. Prix et indicateurs de marge brute du lait UHT demi-écrémé biologique

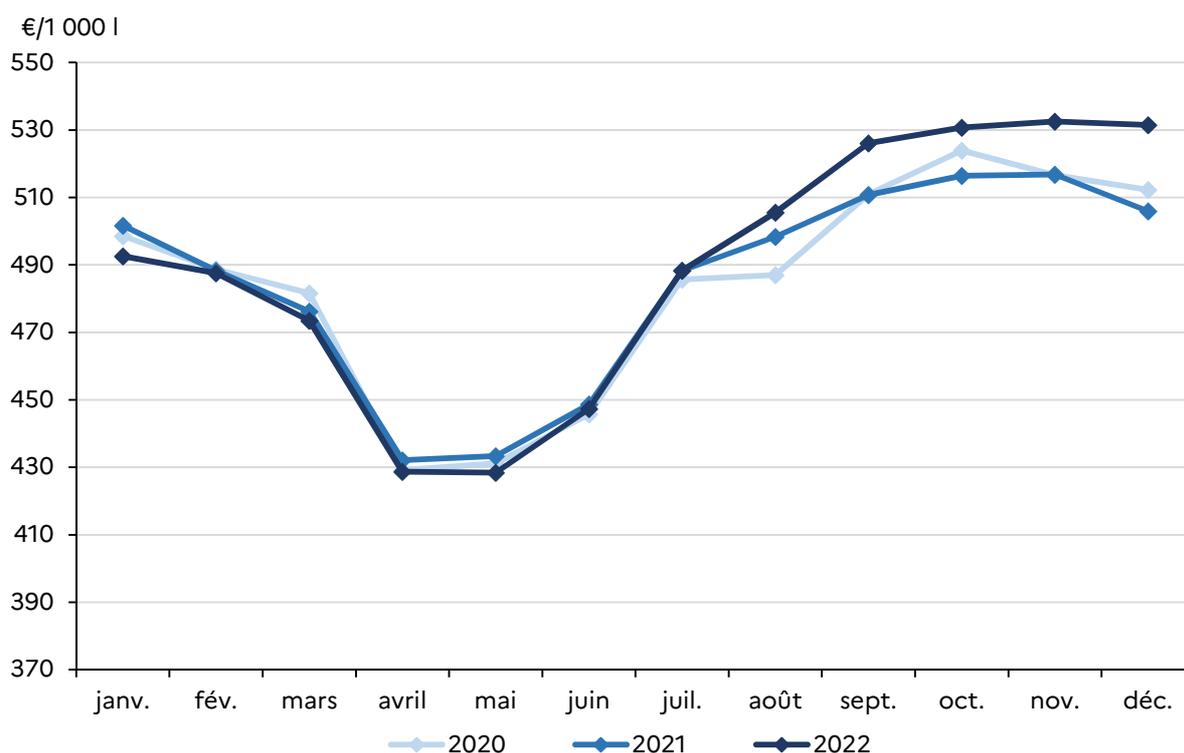
D'après l'Agence Bio (estimations AND-International, études réalisées pour et publiées par l'Agence Bio), sur la période 2011-2021, les ventes au détail de l'ensemble lait de consommation et produits laitiers ont progressé de 8,3 % par an, mais avec de très fortes variations : + 0,9 % en 2011, croissance en hausse jusqu'en 2018 (+ 21,3 %) ; depuis, le taux de croissance diminue pour être négatif en 2021 (- 5,5 %).

En 2022, le déséquilibre entre l'offre et la demande dans la filière laitière biologique a continué de se faire ressentir. Si le rythme de progression de la collecte a ralenti (+ 2,8 % vs + 11,0 % en 2021), en lien avec celui du nombre de livreurs (+ 2,8 % en 2022 vs + 6,7 % en 2021), mais aussi en lien avec les conditions climatiques estivales, le taux de déclassement s'est tout de même accentué. Ceci est perceptible par la comparaison de la dynamique de la collecte et celui des fabrications. En effet, les volumes produits ont augmenté de 2,8 % en 2022 et pourtant, les fabrications de produits biologiques ont toutes été très nettement orientées à la baisse : - 10,4 % pour le lait conditionné (par rapport aux volumes de 2021), - 10,5 % pour les yaourts et laits fermentés, près de - 30 % pour les crèmes, et près de - 20 % pour le beurre biologique.

Le prix du lait a par ailleurs été affecté par ce déséquilibre : alors que le prix du lait conventionnel a pu nettement progresser en 2022, le prix du lait biologique standard 38/32 n'a que peu évolué : à 463,4 €/1 000 l, il n'a augmenté que de 1,0 %. Le prix réel n'a quant à lui augmenté que de 0,8 %.

Graphique 229

**Évolution du prix réel du lait biologique payé au producteur en France
(toutes primes comprises, toutes qualités confondues)**

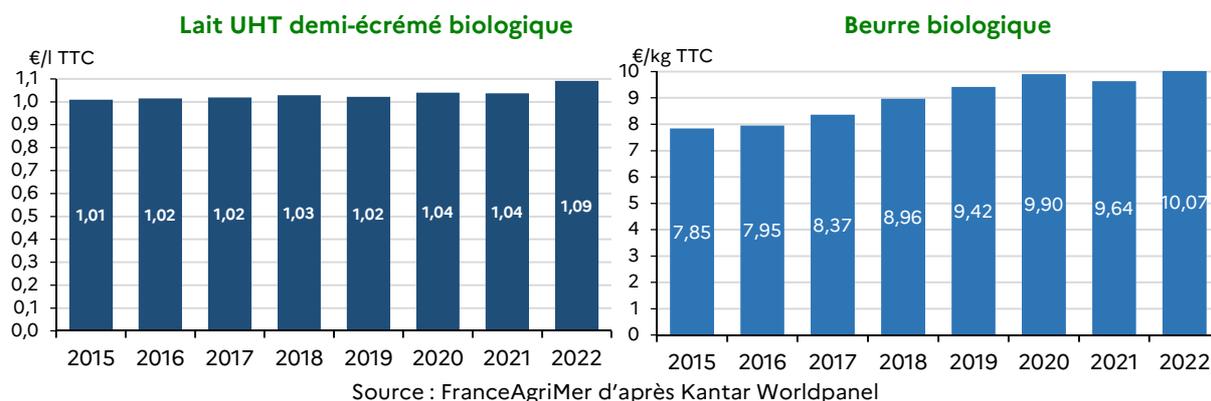


Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

En 2022, les prix du lait UHT demi-écrémé et beurre biologique dans les GMS ont connu des hausses plus modérées que les produits correspondants en conventionnel. À 1,09 €/l, le prix du lait biologique a augmenté de 5 centimes par litre (soit + 5,2 % par rapport à 2021), tandis que le prix du beurre biologique a augmenté de 43 centimes par kg (soit + 4,4 %).

Graphique 230

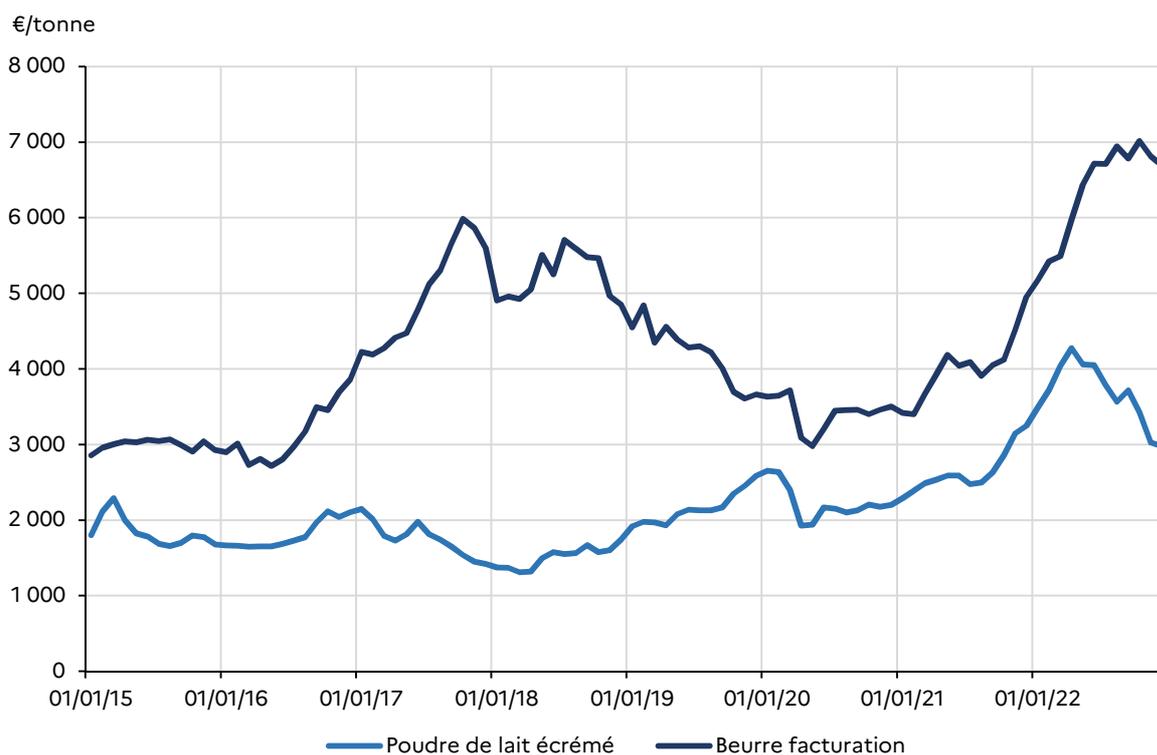
Évolution des prix de vente du lait conditionné biologique et du beurre biologique (hyper et supermarchés)



Autre élément notable de l'année 2022, la hausse des prix de la poudre de lait écrémé et du beurre vrac en 2021 (décrite dans la section 5 du rapport sur les produits laitiers) **a accru d'autant la valorisation des produits induits** pris en compte dans le modèle.

Graphique 231

Évolution du prix de la poudre de lait écrémé et du beurre conventionnels sur le marché français



Source : FranceAgriMer, Atla

Note préalable :

Dans ce rapport est étudié le lait UHT demi-écrémé biologique et la fraction du beurre biologique qui découle du processus de fabrication. Le modèle retenu ne porte donc que sur une petite partie de la valorisation globale du lait biologique produit en France, puisque le mix-produit comprend également d'autres produits laitiers (cf. 1. Graphique 223).

Depuis 2021, il a été choisi de considérer que le beurre issu de la MG du lait déclassé n'était plus valorisé en tant que beurre PGC, mais comme un produit industriel, suite à l'augmentation du déclassement, qui désormais ne touche plus uniquement la MP. Ainsi, si dans la décomposition du prix au détail (Graphique 234) la part du beurre a diminué entre 2020 et 2021, **cette évolution n'est pas entièrement attribuable à la baisse du prix du beurre au détail, mais aussi à la moindre quantité de beurre PGC dans le panier suivi** (voir page 367 et l'explication du changement méthodologique opéré concernant l'estimation du déclassement).

En 2022, le déclassement se serait accentué. Pour prendre en compte cette évolution, l'OFPM a choisi de s'aligner sur le taux de déclassement retenu par le CNIEL, à savoir **40 %**.

En 2022, **l'indicateur de coût de la matière première** a diminué de 13 centimes par kg de panier. Pour rappel (cf. 2.3.), le coût de la matière première comprend :

- l'achat du lait destiné à la fabrication du lait UHT demi-écrémé bio et du beurre plaquette bio,
- l'achat du lait déclassé,
- la valorisation nette des produits induits du lait déclassé.

La hausse du taux de déclassement implique une hausse du coût d'achat total du lait (valorisé ou non en biologique), de deux façons :

- d'une part, mécaniquement : pour la fabrication de 1 000 l de lait UHT demi-écrémé biologique, il faut collecter plus de 1 800 litres de lait en 2022, contre 1 600 litres en 2021 (cf. schéma 28),
- d'autre part, le prix du lait biologique n'a que peu augmenté en 2022 par rapport à 2021 (+ 0,8 %), mais cette évolution accroît également le coût d'achat du lait.

Cependant, les quantités de produits induits issus du lait déclassé ont elles aussi augmenté avec le taux de déclassement, ce qui implique une hausse des quantités de produits induits par 1 000 l de lait conditionnés. Ces produits induits étant valorisés dans le modèle selon le prix des produits industriels conventionnels, la valorisation a nettement augmenté en 2022 (cf. partie produits laitiers).

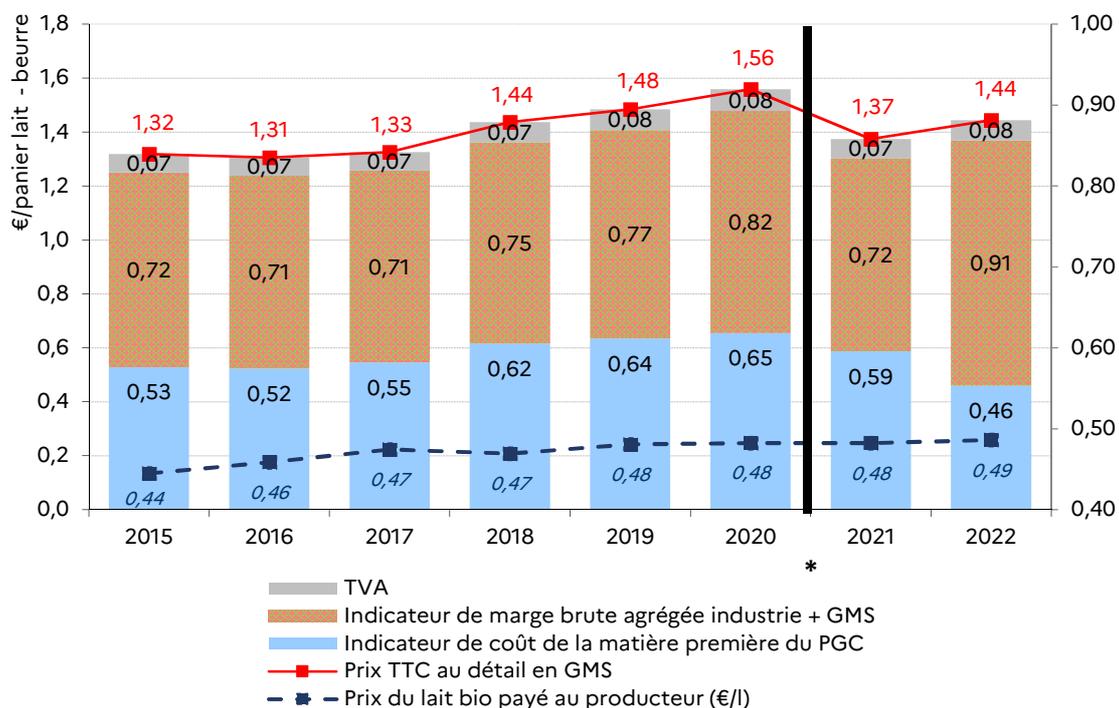
Au total, cette meilleure valorisation a suffi à couvrir la hausse du coût d'achat du lait et explique la baisse globale du coût de la matière première.

En parallèle, l'indicateur de marge brute agrégée de l'industrie et de la distribution a augmenté de 19 centimes par rapport à 2021.

Le prix du panier a grossi de 7 cts/kg en 2022. Sur les années précédentes, la composition du panier était variable, mais elle a été fixée à partir de 2021. Ainsi, l'évolution entre 2021 et 2022 est totalement due à une évolution des prix des produits le composant. De part sa composition, c'est surtout le prix du lait demi-écrémé qui explique la hausse entre ces deux années (voir Graphique 234).

Graphique 232

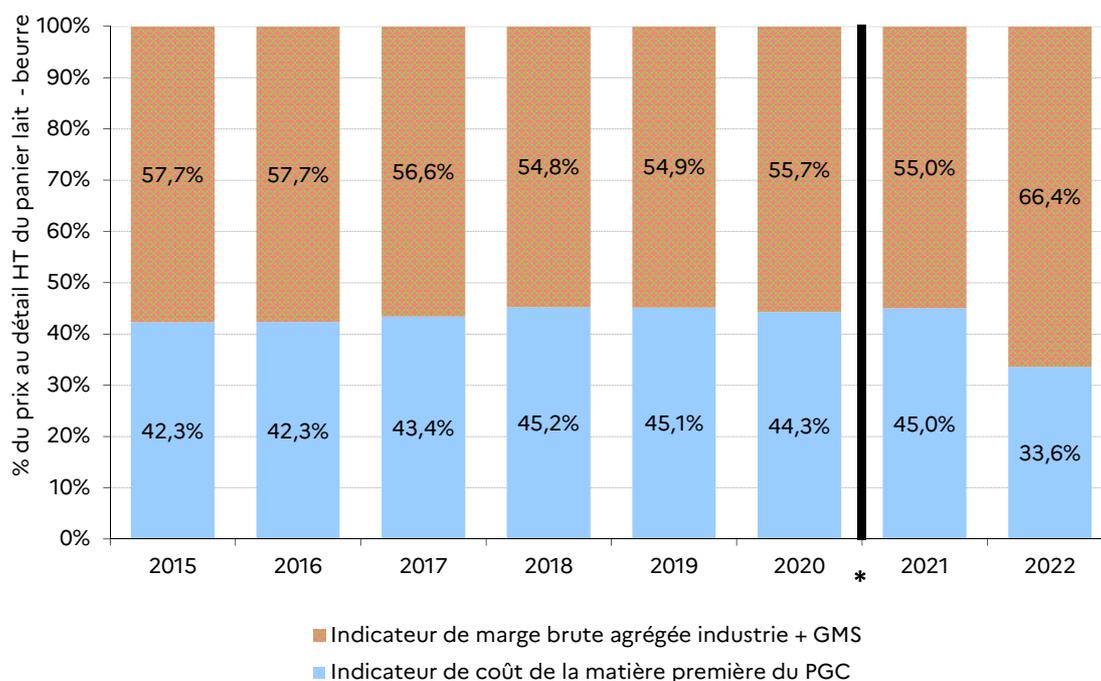
Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du panier lait demi-écrémé UHT biologique-beurre biologique en matière première et indicateurs de marge brute de l'industrie et de la distribution



Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer
 (*) Rupture de méthode détaillée p. 367

Graphique 233

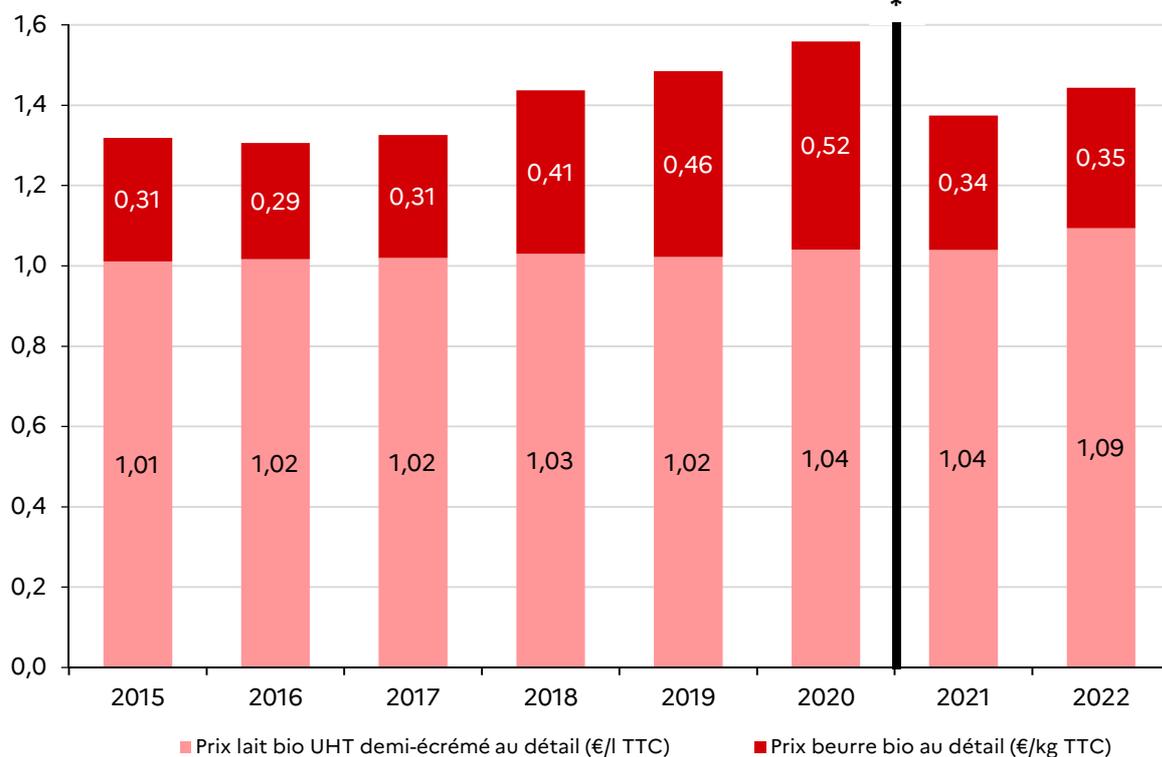
Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA du panier lait demi-écrémé UHT biologique - beurre biologique en matière première et indicateurs de marge brute de l'industrie et de la distribution



Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer
 (*) Rupture de méthode détaillée p. 367

Graphique 234

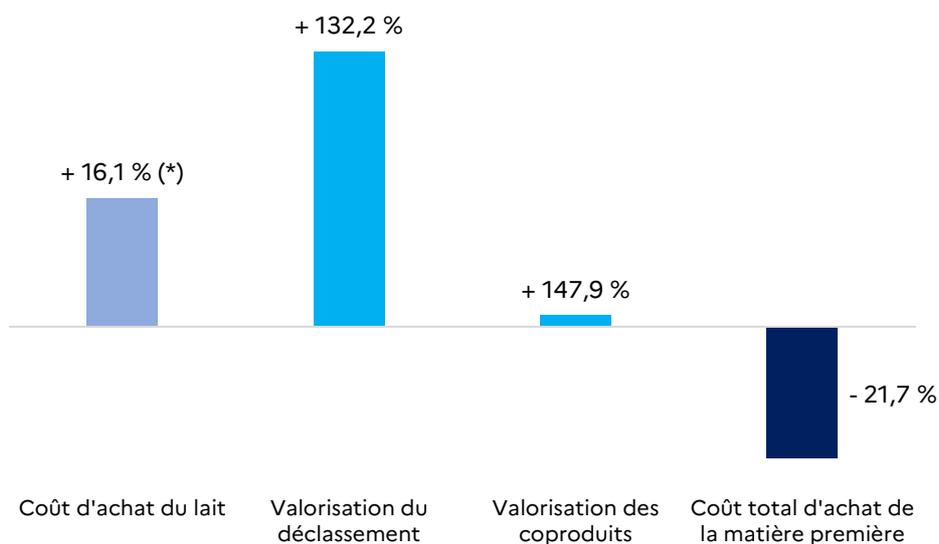
Décomposition du prix au détail du panier, entre le prix de 1 l de lait biologique UHT demi-écrémé et la quantité variable de beurre biologique associé



Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel
 (*) Rupture de méthode détaillée p. 367

Graphique 235

Composantes de l'indicateur de coût de la matière première en valeur absolue en 2022



Rappel : coût total d'achat de la matière première = coût d'achat du lait – valorisation du déclassement – valorisation des coproduits

(*) : évolution en % par rapport à 2021

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

4. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES D'ÉLEVAGE BOVIN LAITIER BIOLOGIQUE ET COÛT DE PRODUCTION DU LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE EN ÉLEVAGE

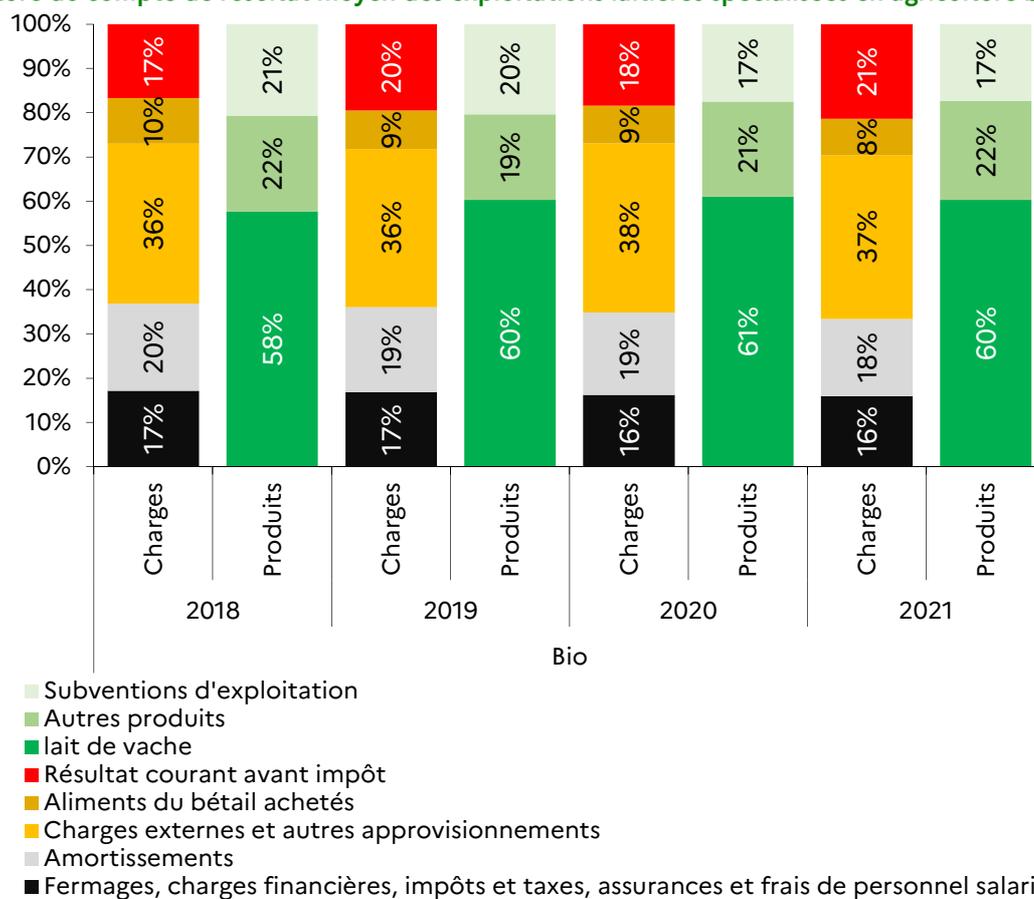
4.1. Compte de résultat des exploitations d'élevage spécialisées bovin laitier biologique

Les données issues du Rica (Réseau d'information comptable agricole) sont utilisées pour cette analyse. Pour la période 2018-2021, les exploitations sont issues de l'Otex (Orientation technico-économiques) « bovins lait, production totalement en agriculture biologique ». Un échantillon dont l'effectif varie de 64 à 76 exploitations d'élevage spécialisées bovin laitier a ainsi été constitué. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 3 339 à 4 137 exploitations spécialisées. En 2021, l'échantillon de 76 exploitations représentait 4 137 exploitations, en hausse de 7 % par rapport à 2020. Dans ces exploitations, la production de lait de vache constitue plus de 74 % de la production de l'exercice nette des achats d'animaux.

En 2021, le produit lait de vache bio, les autres produits et les subventions ont respectivement augmenté de 12,4 %, 18,5 % et 13,0 % par rapport à 2020. Au cours de cette période, les charges courantes ont également augmenté de 9,7 %. Ainsi, le résultat courant avant impôt a connu une hausse de 32,0 % en 2021. Il représente 21 % de la totalité des produits courants² en 2021, soit 58 582 € pour un total de 274 067 €. Ce résultat rapporté à l'unité de travail non salariée s'établit à 33 777 €.

Graphique 236

Structure du compte de résultat moyen des exploitations laitières spécialisées en agriculture biologique

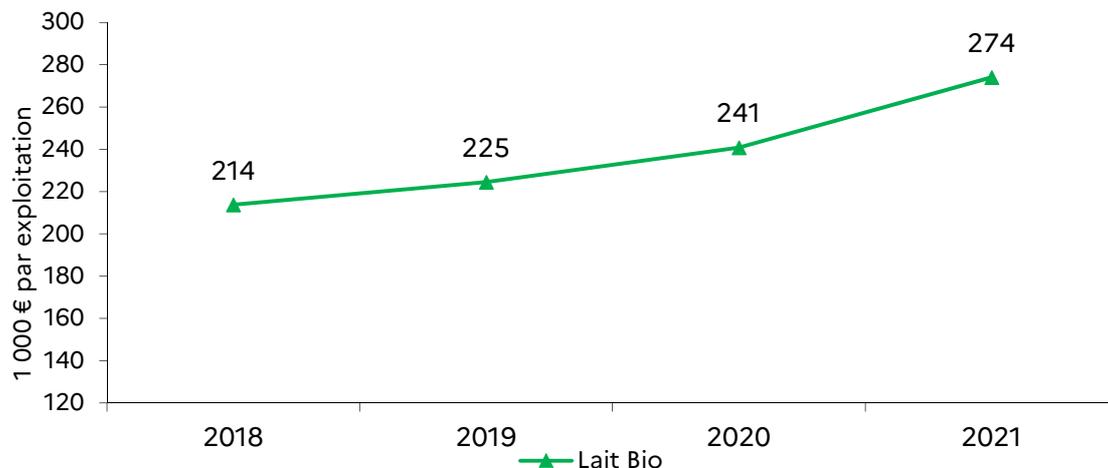


Source : OFPM, d'après Rica (SSP)

² L'ensemble des produits courants comprend les produits d'exploitation (y.c. subventions d'exploitation) et les produits financiers mais ne comprennent pas les produits exceptionnels

Graphique 237

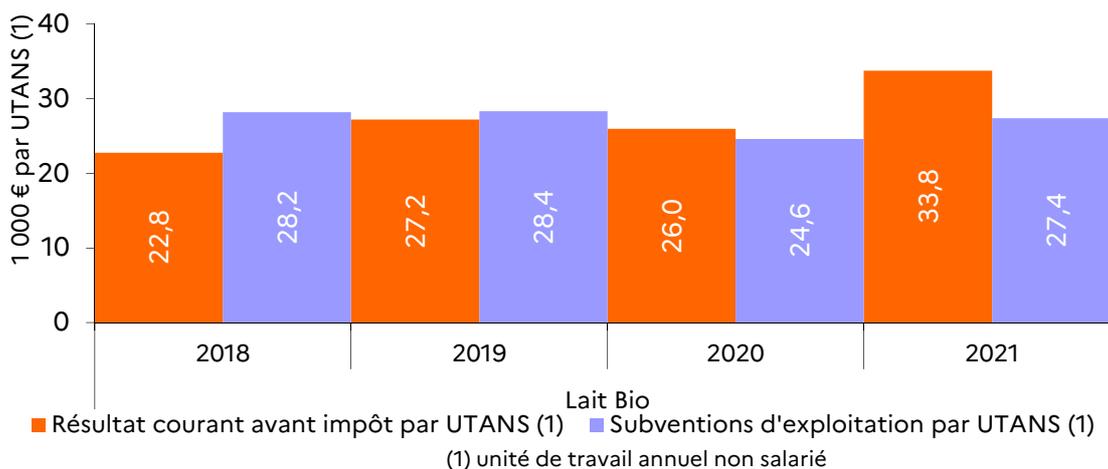
Montant moyen des produits courants par exploitation laitière spécialisée en agriculture biologique



Source : OFPM, d'après Rica (SSP)

Graphique 238

Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations laitières spécialisées en agriculture biologique



Source : OFPM, d'après Rica (SSP)

Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 236 (cf. point 2.3. Chapitre 1. Méthode générale).

4.2. Coût de production du lait de vache biologique par système de production laitière

Cette estimation, pour la campagne 2022, des coûts de production exprimés en euros pour 1 000 litres de lait, est réalisée par l'Institut de l'élevage à partir d'informations techniques et comptables recueillies par les Chambres d'Agriculture dans le cadre du dispositif Inosys - Réseaux d'élevage. Ces exploitations font l'objet d'un suivi annuel de leur fonctionnement et de leurs résultats techniques, économiques et environnementaux. **Leurs résultats économiques suivent les mêmes tendances d'évolution que l'ensemble des exploitations de leur secteur, même si pour des raisons de dimension et d'efficacité, ces résultats sont généralement supérieurs à la moyenne.**

Un système d'exploitation est étudié :

- **« Bovins lait bio de plaine »** : les 52 exploitations de cet échantillon relèvent de l'orientation technico-économique bovins lait (Otex 41) qui sont situées en zone de plaine. Seules les exploitations en agriculture biologique (conversion terminée) et n'ayant ni atelier viande, ni production hors-sol sont retenues.

Cette approche, contrairement à l'approche comptable du Rica, prend en compte une rémunération forfaitaire des facteurs de production fournis par l'exploitant :

- pour le travail à hauteur de 2 SMIC brut par unité de main-d'œuvre exploitant,
- pour les capitaux personnels, au taux d'intérêt du livret A,
- pour les terres en propriété, au taux de fermage moyen de l'exploitation.

Le coût des aliments intra consommés (issus des cultures de l'exploitation) est calculé sur la base des coûts culturaux (de même pour les fourrages) et non sur celle du prix de marché des céréales vendues.

Le prix du lait présenté sur le Graphique 239 est le prix réel, toutes primes confondues.

Entre 2017 et 2021, dans le système **« Bovins lait bio de plaine »**, le coût de production augmente (+ 51 €/1 000 litres de lait), notamment sous l'effet des hausses conjointes des charges courantes (+ 45 €/1 000 litres) et des amortissements (+ 12 €/1 000 litres). L'ensemble des produits (vente du lait, produits joints et aides attribuées) augmente sur la période en lien avec la hausse du prix du lait (+ 19 €/1 000 litres de lait en 5 ans). Cependant, la hausse de l'ensemble des produits ne permet pas de couvrir celle du coût de production, la rémunération permise du travail de l'éleveur diminue passant de 2,3 SMIC en 2017 à 1,8 SMIC en 2021.

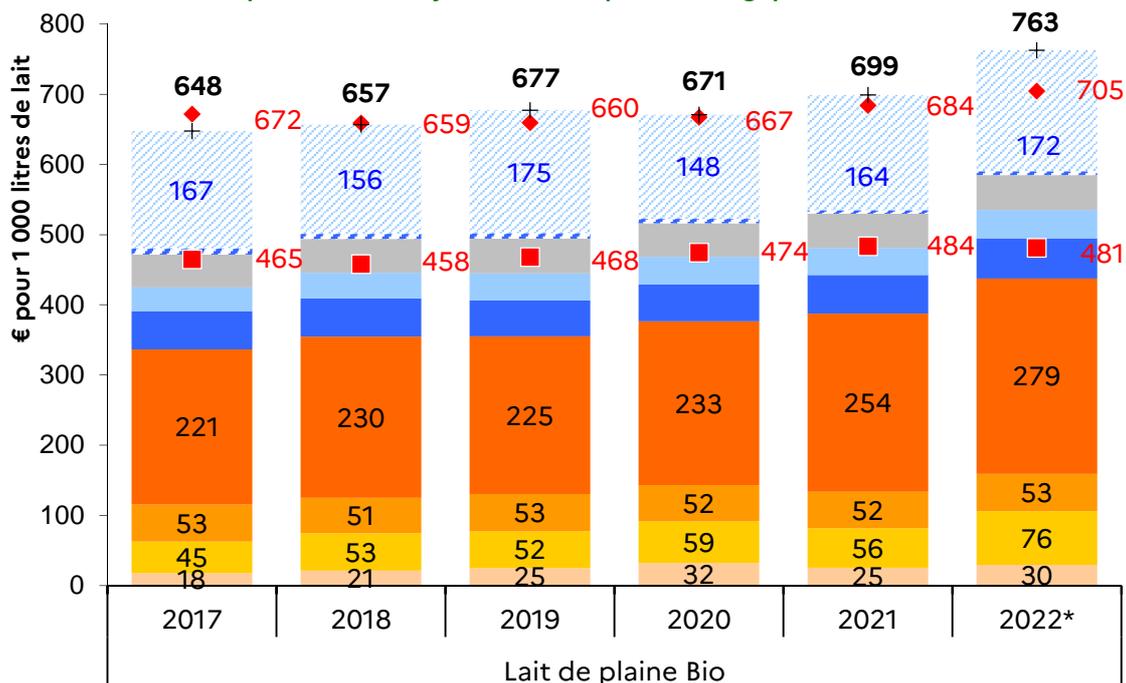
En 2022, les coûts de production estimés augmentent dans le système **« Lait bio de plaine »** à hauteur de 9 %. La hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, pressentie dès la fin 2021, se confirme en 2022. Ces hausses conséquentes sont liées à celles de certaines charges en 2022, avec en premier lieu la forte augmentation des prix des approvisionnements : + 75 % pour les fertilisants, + 58 % pour les carburants et + 25 % pour l'alimentation achetée. La variation de l'IPAMPA lait de vache entre 2021 et 2022 atteint un niveau record sur la dernière décennie (+ 19 %). Les autres charges sont également en augmentation : charge sur le travail (+ 5 %) et fermages (+ 4 %). À ces hausses, s'ajoute l'impact de la sécheresse en 2022 qui a pu générer des coûts supplémentaires dans certains élevages notamment sur les stocks fourrages.

L'ensemble des produits du système **« Lait bio de plaine »** augmente de 3 % en 2022. Néanmoins, le prix de lait bio connaît son premier repli sur la période observée. La baisse du prix du lait serait de 1 % (soit - 2 €/1 000 litres par rapport à 2020), qui s'établirait à 481 €/1 000 litres. Les produits joints, vente d'animaux pour l'essentiel, sont en augmentation (+ 20 €/1 000 litres) profitant de cotations en hausse sur les vaches de réformes et des veaux nourrissons. De son côté, le poste « aides » reste assez stable voire en très léger hausse selon les situations.

Les augmentations des charges, plus fortes que celles des produits, entraînent une baisse de la rémunération permise. Elle est de 1,3 SMIC par UMO (- 0,5 SMIC par rapport à 2021). C'est son niveau le plus bas de la période étudiée.

Graphique 239

Coûts de production du système lait de plaine biologique de 2017 à 2022



- ▨ Charges supplémentaires : travail (2 SMIC / UMO exploitant)
- ▨ Charges supplémentaires : capital et foncier
- Autres charges
- Frais de personnel salarié
- Foncier et capital
- Bâtiment, installations et mécanisation
- Frais d'élevage
- Alimentation achetée des animaux
- Approvisionnement des cultures et des prairies
- Prix de vente du lait
- ◆ Prix de vente du lait + produits joints + aides

(*) estimation

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

11. b. Fruits et légumes biologiques

1. CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DANS LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES BIO

1.1. Structure de la filière fruits et légumes bio

L'Observatoire a élaboré deux diagrammes sur la distribution de fruits et légumes bio, afin de replacer le poids des grandes et moyennes surfaces (GMS) dans le contexte plus large de la filière. Les données utilisées sont exprimées en valeur (euros) et proviennent de l'étude annuelle réalisée par AND-International pour l'Agence BIO sur l'évaluation de la consommation alimentaire biologique en 2021.

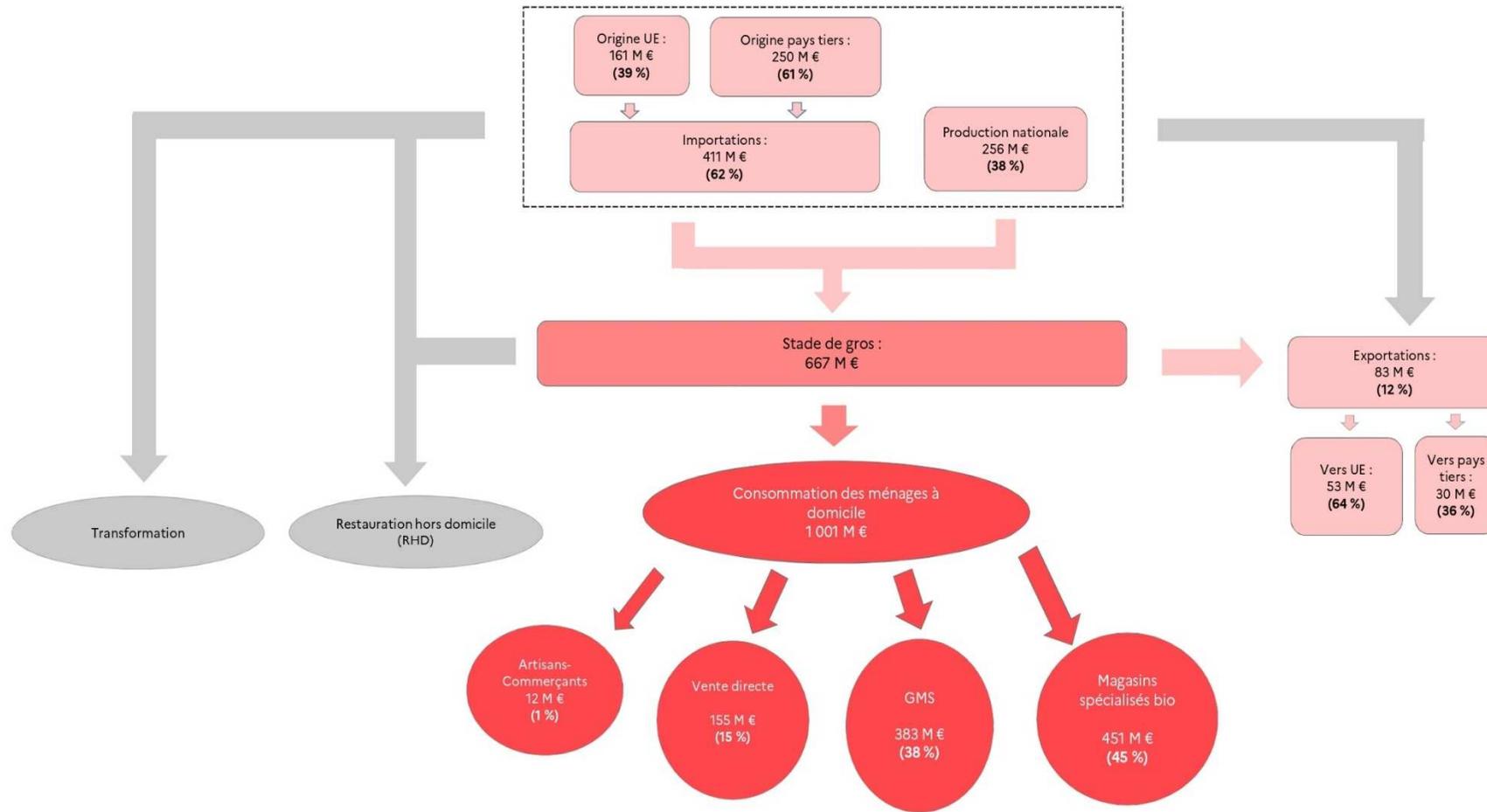
D'après ces diagrammes, on note que la « distribution spécialisée bio » représente le premier circuit pour les ventes au détail, aussi bien en fruits bio (45 % de part de marché), qu'en légumes bio (41 %). Les GMS arrivent en seconde position avec 38 % de part de marché en fruits bio, et 29 % en légumes bio. Cette structure de la consommation justifie que l'Observatoire analyse les prix et les marges dans le circuit GMS (comme c'est le cas dans la plupart des autres sections) mais aussi en magasins spécialisés bio.

Il n'est pas encore possible de chiffrer certains flux, notamment ceux destinés à la transformation et à la restauration hors domicile.

En complément, selon l'enquête annuelle Interfel/FranceAgriMer, en 2021 le déclassement touchait 3 % des volumes de fruits et légumes bio mis en marché en France. Cela revient à dire que dans le cadre de **leur première mise en marché**, 3 % des fruits et légumes bio ont été vendus au prix du conventionnel.

Schéma 31

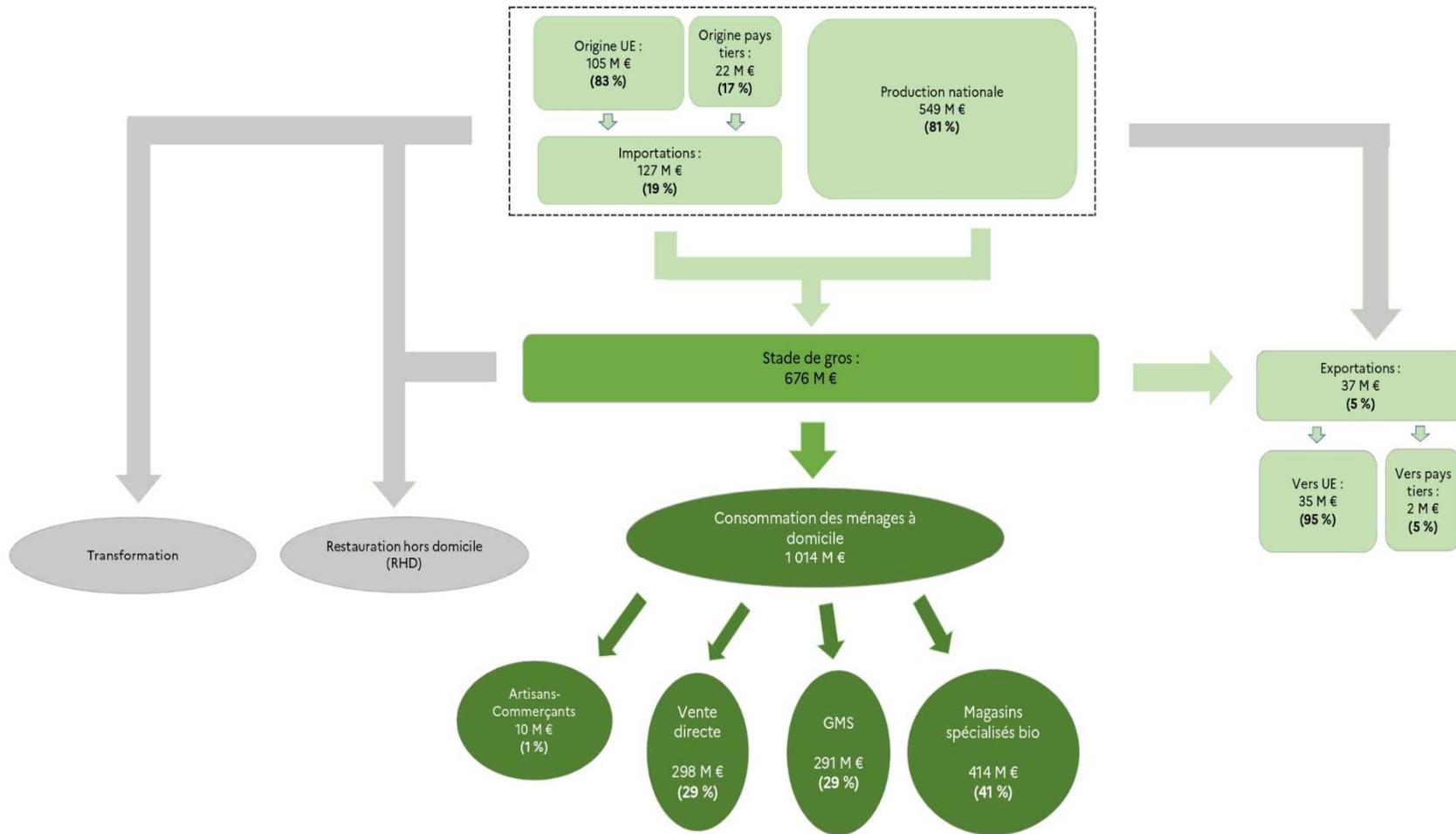
Diagramme de la distribution des fruits (*) bio en France (2021)



Sources : AND-International pour l'Agence BIO
 (*): fruits exotiques inclus (bananes, agrumes, mangues, avocats principalement)

Schéma 32

Diagramme de la distribution des légumes bio en France (2021)



Sources : AND-International pour l'Agence BIO

1.2. Inflation et consommation des fruits et légumes frais biologiques

Face à l'inflation, liée à l'impact de la guerre en Ukraine, l'évolution des prix entre fruits et légumes est différenciée entre conventionnel et bio.

Inflation sur les fruits et légumes bio et conventionnel en 2022

Produits	Évolution 2022/2021 Prix moyen d'achat	
	Bio	Conventionnel
Total Fruits	+ 0,5 % (stable)	- 0,1 % (stable)
Total Légumes	+ 3 %	+ 6 %
Tomate	+ 2 %	+ 7 %
Carotte	- 4 %	- 2 %
Courgette	+ 15 %	+ 23 %
Banane	+ 5 %	+ 2 %
Pomme	- 2 %	- 6 %
Kiwi	+ 3 %	+ 6 %

Sources : Kantar Worldpanel, FranceAgriMer

D'après les données Kantar Worldpanel de prix moyen d'achat, le prix des légumes augmente moins que les prix des légumes conventionnels (respectivement + 3 % contre + 6 %). Cela se vérifie lorsque l'on regarde les trois produits les plus consommés en bio avec + 2 % pour la tomate bio contre + 7 % pour la conventionnel et + 15 % en courgette bio contre + 23 % en conventionnel. En carotte, les prix baissent plus en bio qu'en conventionnel.

En fruits, le phénomène est inversé : le prix du conventionnel augmente moins voire baisse. La tendance est tout de même plutôt stable mais hétérogène en fonction des fruits. Cette stabilité peut être associée à la baisse de l'offre en fruits en 2021 due à l'impact du gel sur les récoltes de fruits (cerise, kiwi, pomme et poire notamment) qui avait fait augmenter les prix. En 2022, l'offre en fruits redevient relativement équivalente aux années précédentes et, face à l'inflation, les prix à la consommation se sont stabilisés. Pour la banane, le prix du bio augmente plus que celui du conventionnel (respectivement + 5 % contre + 2 %). En pomme, les prix baissent moins en bio par rapport au conventionnel. En revanche, le prix du kiwi bio augmente moins que le prix conventionnel.

La hausse moins marquée de l'inflation en légumes bio peut en partie s'expliquer par l'utilisation moins importante d'intrants en agriculture biologique ; intrants dont les prix ont fortement augmenté. Mais cela peut également s'expliquer par une baisse de consommation avec des opérateurs peinant à écouler leurs productions et devant donc baisser leur prix.

En effet, en légumes, après un pic des quantités achetées de légumes bio en 2020 (+ 8 % de taux croissance entre 2019 et 2020), les achats de légumes bio sont en repli en 2021 de 9 % c'est-à-dire en dessous des quantités de 2019 (contre - 3 % pour le conventionnel). Durant l'année 2022, la baisse des volumes achetés se confirme (- 12 % pour les légumes bio contre - 5 % pour les légumes conventionnels).

En fruits, après une hausse des achats de fruits bio entre 2017 et 2020, on assiste à un ralentissement de la progression des achats en 2020 (+ 3 % au lieu de + 10 % un an auparavant). L'année 2021 confirme ce tassement des achats de fruits (- 9 % pour les fruits bio et - 6 % pour le conventionnel). Durant l'année 2022, la baisse se poursuit (- 9 % pour les fruits bio contre - 1 % pour les fruits conventionnels).

En 2022, selon Kantar Worldpanel, 79,2 % des ménages ont acheté au moins une fois des fruits et légumes bio durant l'année contre 82,1 % en 2021 et 84,1 % en 2020, un niveau en baisse mais restant toutefois supérieur aux années précédentes (68,7 % en 2019 et 66,5 % en 2018).

De manière générale, la consommation de fruits et légumes (conventionnels comme bio) est plus impactée par l'inflation que celle d'autres catégories de produits alimentaires. Ils sont perçus comme trop chers (notion de « prix apparents »), à l'instar des autres produits frais traditionnels)

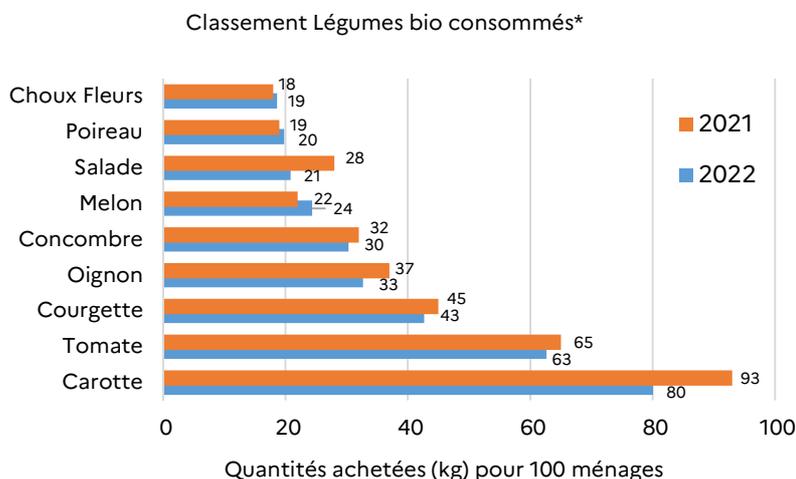
Concernant le détail des fruits et légumes bio (toutes origines confondues) suivis par Kantar Worldpanel, d'après le Graphique 240, la banane est le premier fruit bio consommé, suivi par la pomme, le kiwi et la poire. Quant aux légumes bio, la carotte est le premier consommé, suivi de la tomate et la courgette.

Entre 2021 et 2022, mis à part pour le chou-fleur, le poireau et le melon qui sont plutôt stables, les quantités achetées sont en baisse pour les légumes. En fruits, les quantités achetées sont en baisse pour la poire, le kiwi et la pomme. En abricot et pêche, la consommation est relativement stable. En banane, elle augmente largement ce qui peut expliquer en partie la hausse des prix constatée précédemment.

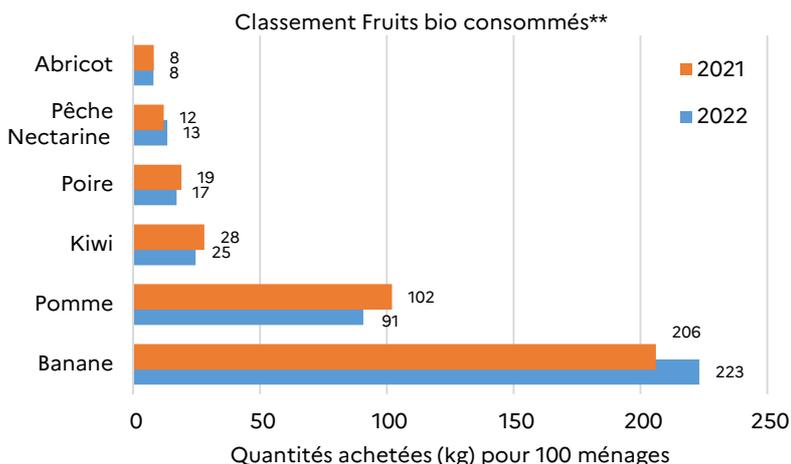
Graphique 240

Évolution du classement des fruits et légumes les plus consommés en cumul annuel mobile en 2021 et 2022

*Parmi les 9 légumes Bio suivis.
Données en volume CAM



**Parmi les 6 fruits Bio suivis.
Données en volume CAM



Source : Kantar Worldpanel

2. DONNÉES ET MÉTHODES POUR LA DÉCOMPOSITION DU PRIX AU DÉTAIL DES FRUITS ET LÉGUMES BIO

2.1. Disponibilité des données

À l'instar de la connaissance du flux d'approvisionnement GMS et magasins spécialisés bio, la disponibilité et la qualité des cotations sont des prérequis indispensables à l'Observatoire pour l'analyse des prix et des marges.

Depuis octobre 2020, l'enquête détail GMS du Réseau des nouvelles des marchés (RNM) intègre un suivi systématique de l'offre de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique (14 fruits et 19 légumes). À partir du rapport 2023, grâce aux avancés du RNM sur le bio, l'Observatoire dispose de données de prix en magasins spécialisés, débutant en 2022. Ces données permettent de compléter notre analyse de la décomposition du prix des fruits et légumes bio (qui était jusqu'ici limitée à la distribution généraliste), compte-tenu de la forte part de marché des magasins spécialisés bio (voir schémas 31 et 32).

D'autre part, à l'expédition, le RNM a travaillé ces dernières années au développement de cotations expéditions régionales de produits bio. Notamment, en 2021, les données des enquêtes expéditions régionales relatives à l'asperge dans le bassin Sud-Ouest (depuis fin 2021) et à la pêche-neктarine dans le Roussillon, sont diffusées. La carotte et la pomme deviendront des séries pérennes à partir de 2024 avec des résultats depuis 2021.

2.2. Limites des données

Les cotations à l'expédition du RNM ne prennent pas en compte les prix fixés par contrat de durée moyen/long terme, ce qui est un biais plus important qu'en fruits et légumes conventionnels : en effet, la contractualisation y est proportionnellement plus répandue. En outre, les cotations ne distinguent pas les clients finaux et peuvent aussi bien porter sur des transactions à destination de la grande distribution qu'à des grossistes ou des magasins spécialisés bio.

2.3. L'indicateur de marge brute agrégée aval en fruits et légumes bio

L'indicateur hebdomadaire de marge brute d'un fruit ou d'un légume suivi par l'Observatoire est la différence entre le prix moyen hors TVA du produit, issu des relevés en GMS ou magasins spécialisés bio effectués dans la semaine considérée, et la moyenne des cotations à l'expédition de la même semaine, pour un produit ou un panier de produits homogènes à l'expédition et au détail. Cet indicateur ne peut donc être calculé que si et seulement si les données de prix expédition et au détail sont disponibles.

Cet indicateur de marge brute correspond donc essentiellement, aux pertes en rayon près et avant frais logistiques, à la marge commerciale unitaire de la grande distribution considérée dans son ensemble (centrales d'achat, plates-formes logistiques des enseignes et magasins), dans le cas d'un circuit court entre expéditeur et GMS ou magasins spécialisés bio.

Toutefois, elle peut également intégrer la marge commerciale des grossistes, dans le cas où le circuit d'approvisionnement des GMS ou des magasins spécialisés bio emprunte cette voie. En l'absence de données précises sur la cartographie des flux, il est donc plus prudent de parler d'un « indicateur de marge brute agrégée aval ».

3. DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL EN GMS DES FRUITS ET LÉGUMES BIOLOGIQUES

3.1. Les focus produits en fruits et légumes biologiques

3.1.1. Méthodologie

Pour la première fois, l'état des données disponibles nous permet d'étudier la décomposition du prix au détail des magasins spécialisés en 2022, en plus des grandes et moyennes surfaces. Nous ne disposons pas cependant d'historique sur ces données en magasins spécialisés à l'inverse des données en GMS dont les données 2021 sont disponibles.

Un choix des produits encore limité

Pour sélectionner les produits à étudier, deux critères doivent être respectés :

- l'homogénéité des libellés entre le stade expédition et le stade détail ;
- la représentativité des panels enquêtés.

Les deux produits bio sélectionnés cette année sont des produits dont la production est fortement concentrée régionalement et dont le panel des enquêtes RNM est suffisamment représentatif de la production nationale française. Il s'agit de l'**asperge** et de la **pêche-nectarine** (Tableau 35).

Ces deux produits présentent des campagnes courtes, et leurs données de prix sont sensibles aux aléas, notamment climatiques. Pour cette raison, l'analyse est faite sur des données hebdomadaires permettant une étude plus fine sur une période courte.

Tableau 35

Les campagnes des produits bio étudiés

Produit	Dates de début et de fin de campagne	Campagne décrite dans les graphiques ci-après
Asperge bio	de la semaine 12 à la semaine 21	2021 et 2022
Pêche-nectarine bio	de la semaine 25 à la semaine 34	2021 et 2022

3.1.2. Asperge bio

Le produit suivi est une moyenne arithmétique d'asperge biologique provenant des bassins Centre-Ouest et Sud-Ouest, de couleur blanche violette, violette et verte.

Sur la campagne 2022, le prix expédition moyen est en baisse de 14 %. Cette baisse est progressive tout au long de la campagne en 2022, à l'image de 2021 mais plus fortement en raison d'un marché déséquilibré entre une production dynamisée par un climat propice, et une demande qui manque d'engouement.

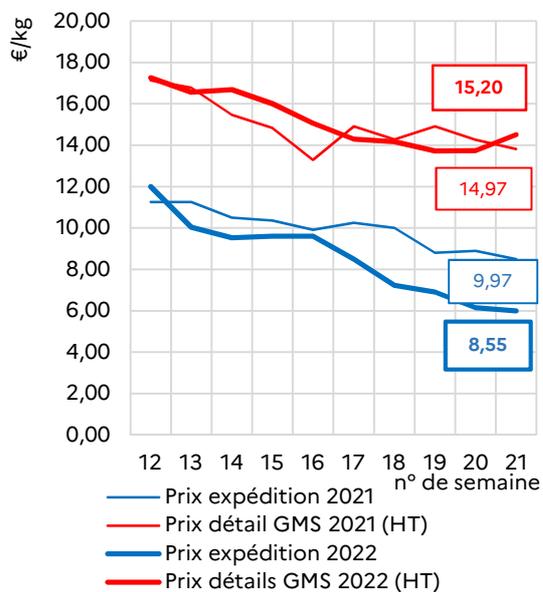
En parallèle, le prix moyen au détail de l'asperge bio en GMS augmente mais seulement de 2 % en 2022 par rapport à 2021. Cela entraîne une forte hausse de la marge brute agrégée aval (+ 33 %).

On remarque que la marge brute des magasins spécialisés bio est plus élevée de 8 % par rapport à celle en GMS. Une explication possible de cette différence est que l'asperge serait un produit d'appel pour la GMS alors qu'en magasin spécialisés bio, les frais fixes de structure sont plus importants (coûts d'exploitation et frais de personnel). L'évolution n'est cependant pas la même, la marge brute en GMS tend à augmenter progressivement alors que celle en magasins spécialisés bio tend à diminuer tout au long de la campagne.

= prix moyen sur la campagne

Graphique 241

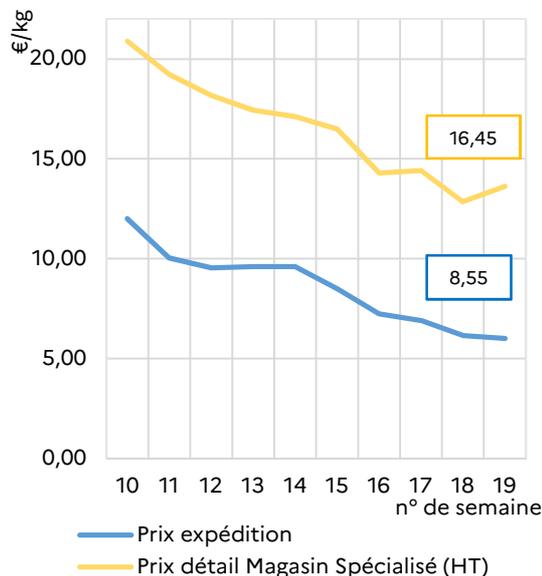
Prix aux différents stades de l'asperge bio en 2021 et 2022 en GMS



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

Graphique 243

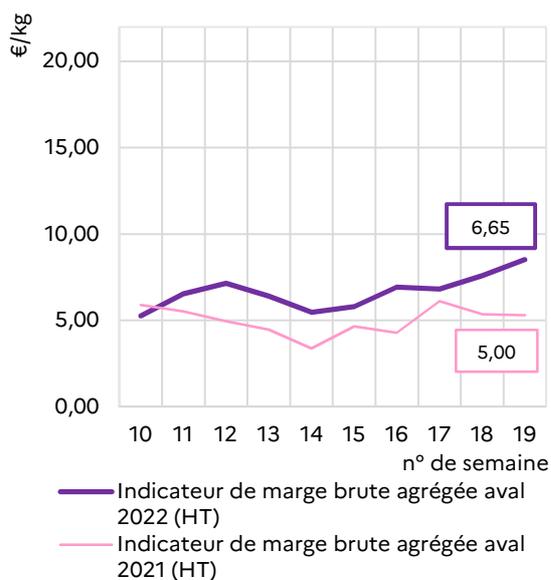
Prix aux différents stades de l'asperge bio en 2022 en magasins spécialisés bio



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

Graphique 242

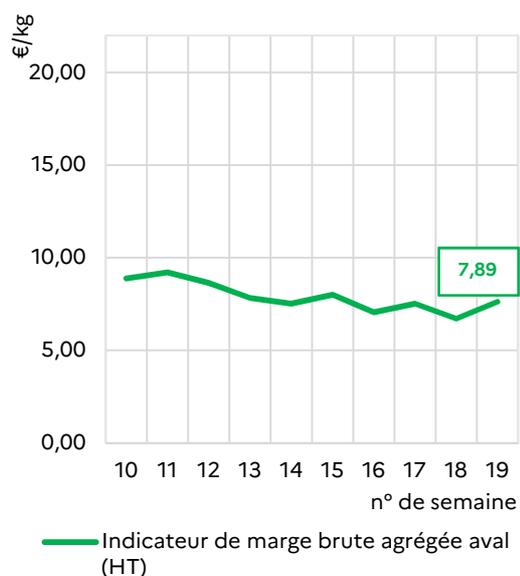
Indicateur de marge brute agrégée aval GMS – Asperge bio en 2021 et 2022



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

Graphique 244

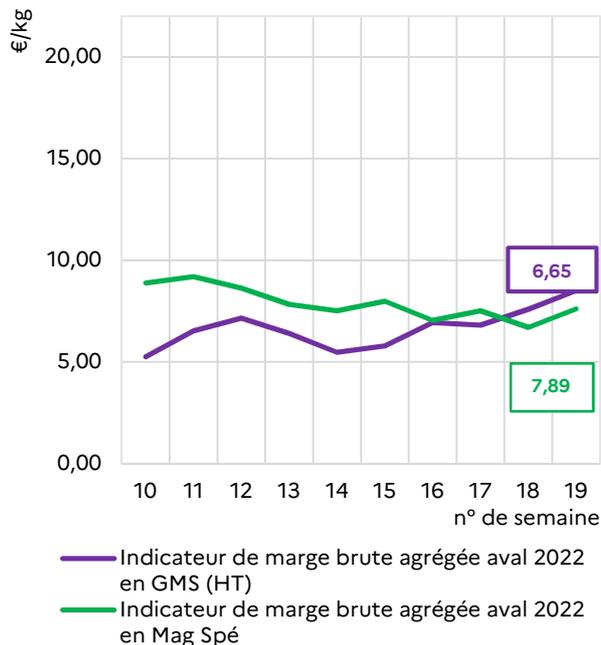
Indicateur de marge brute agrégée aval magasins spécialisés - Asperge bio en 2022



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

Graphique 245

Comparaison marge brute agrégée aval en GMS et magasins spécialisés bio Asperge bio en 2022



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

3.1.3. Pêche-nectarine bio

Le produit suivi est une moyenne arithmétique de pêche et nectarine biologiques provenant des bassins Méditerranée et Roussillon, de chair blanche et jaune, tous calibres.

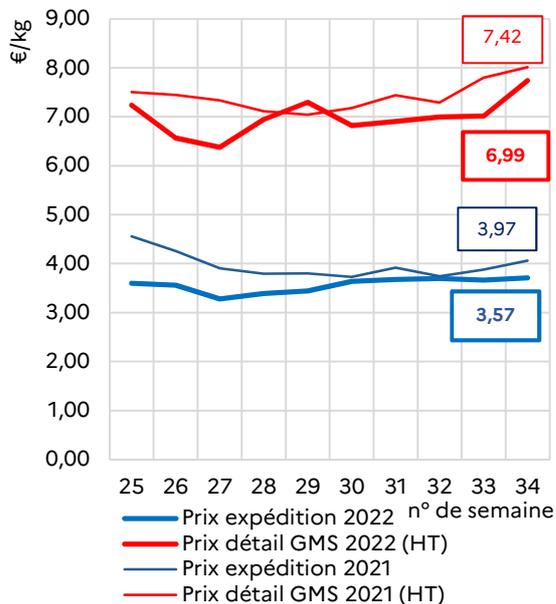
Le prix moyen au détail et le prix moyen à l'expédition de la pêche nectarine bio en GMS ont baissé sur la campagne 2022 par rapport à la campagne 2021, de respectivement - 6 % et - 10 %. Ces évolutions viennent appuyer la tendance globale de stabilité voire de baisse des prix entre 2021 et 2022 en fruits bio. Le marché est globalement équilibré tout au long de la campagne, donc les prix évoluent peu d'une semaine à l'autre. Dans ces conditions, la marge brute de l'aval en 2022 durant cette période est légèrement supérieure à celle de la même période en 2021 (+ 1 %).

En moyenne, les marges brutes en GMS et en magasins spécialisés bio sont équivalentes.

= prix moyen sur la campagne

Graphique 246

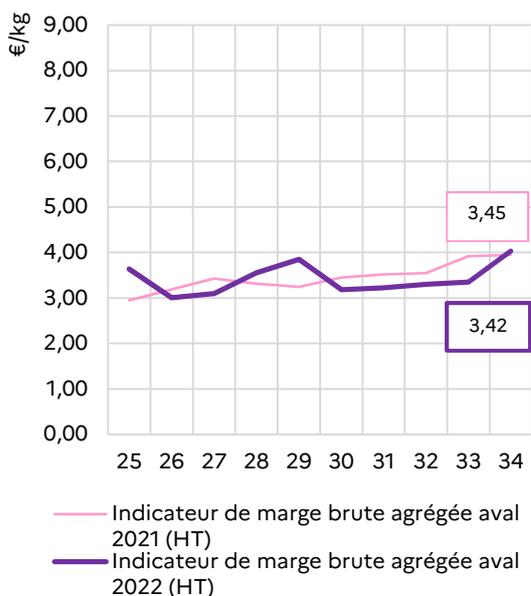
Prix aux différents stades de la pêche nectarine bio en 2021 et 2022 en GMS



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

Graphique 247

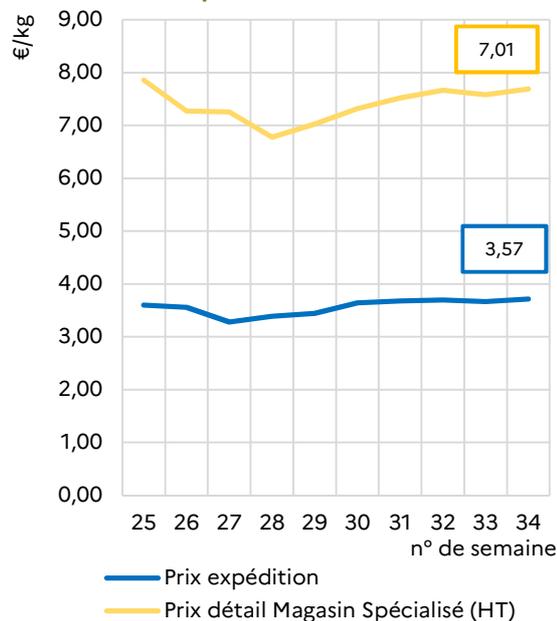
Indicateur de marge brute agrégée aval GMS – Pêche-nectarine bio en 2021 et 2022



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

Graphique 248

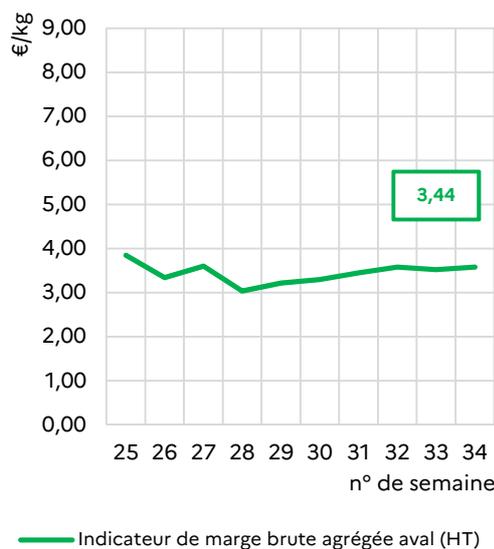
Prix aux différents stades de la pêche nectarine bio en 2022 en magasins spécialisés bio



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

Graphique 249

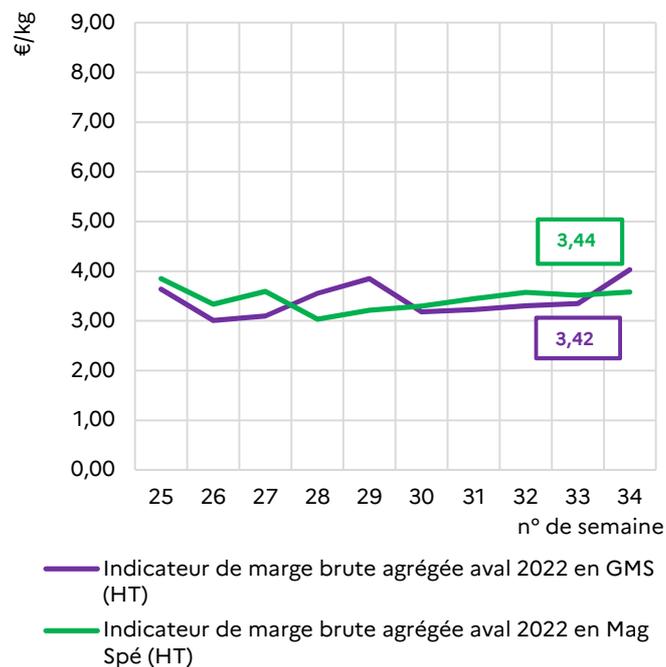
Indicateur de marge brute agrégée aval magasins spécialisés – Pêche-nectarine bio en 2022



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

Graphique 250

Comparaison marge brute agrégée aval en GMS et magasins spécialisés bio Pêche-nectarine bio en 2022



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM

4. COMPTE DES EXPLOITATIONS EN PRODUCTION LÉGUMIÈRE BIOLOGIQUE

4.1. Compte des exploitations par système de production biologique légumière

L'approche présentée ci-dessous s'appuie sur les données comptables des exploitations suivies par l'observatoire économique des exploitations légumières (réalisé par CERFRANCE et cofinancé par FranceAgriMer, Légumes de France, le CTIFL et le CNIPT) dont les résultats ont été présentés en détail dans la partie 4.6 de la section 9 – Fruits et légumes de ce rapport.

Les résultats présentés sont ceux du sous-échantillon de production biologique, qui comprend 91 exploitations (sur 446 exploitations au total), réparties dans 22 départements situés dans les principaux bassins de production. Ce sous-échantillon permet d'appréhender la diversité des modèles d'exploitations spécialisées en légumes frais, dont au moins 70 % du produit brut est issu de produits en légumes frais. La production de fraise et de melon est assimilée au produit légumes. Les 30 % restant proviennent de légumes produits pour l'industrie et la transformation, ainsi que de légumes mécanisés, qui ne sont pas suivis par cet observatoire. En référence au dernier recensement agricole, l'échantillon, constant sur 2020 et 2021, a été choisi de manière à être le plus représentatif de la diversité géographique, des systèmes de commercialisation, du mode de production conventionnelle ou biologique et de la gamme de légumes produits.

Les résultats de l'observatoire économique des exploitations légumières ne peuvent pas et ne doivent pas être extrapolés à l'ensemble de la production de légumes.

Quatre des cinq types d'exploitations sont représentés dans le sous-échantillon bio :

- les producteurs d'endives (2 exploitations) ;
- les producteurs en abris froids (14 exploitations) ;
- les producteurs en maraîchage de plein champ (49 exploitations) ;
- les producteurs de légumes frais de plein champ (25 exploitations).

En sont donc exclus les producteurs en abris chauffés. Les échantillons n'étant pas tous suffisamment représentatifs, nous ne présenterons que les résultats de l'ensemble du sous-échantillon bio.

La SAU moyenne de l'échantillon en 2021 est de 22,7 ha. La notion de surface est à relativiser en fonction des types (production de plein champ ou sous-abri). La main-d'œuvre totale par exploitation biologique est de 5,5 UTH (équivalent actif à temps complet) en moyenne, dont 4,0 UTH salarié, soit 73 % du total.

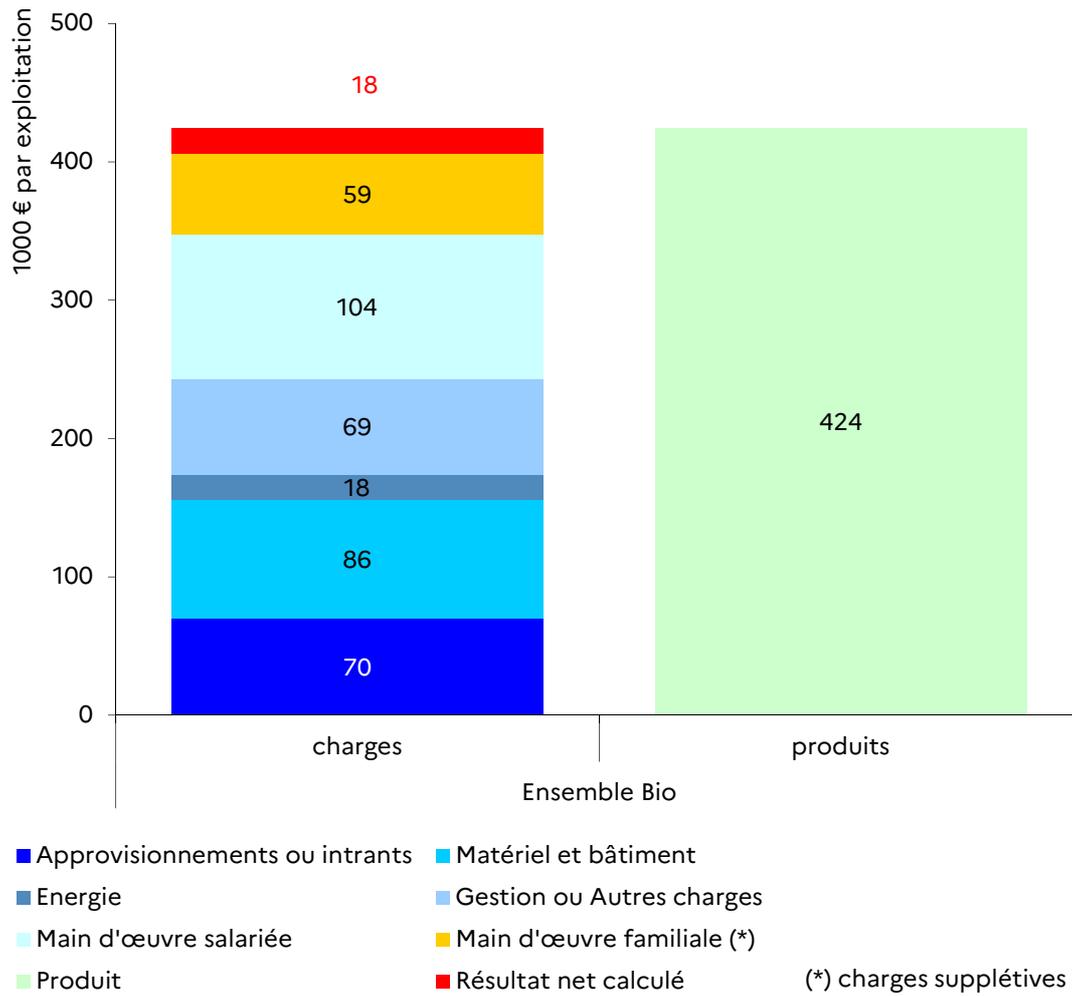
En 2021 (Graphique 251), le « revenu net calculé », qui inclut une évaluation extracomptable du coût de la main-d'œuvre exploitant à hauteur de 29 256 € par UHT en 2020 et 29 544 € par UHT en 2021, équivalent à une rémunération de 2 SMIC net annuel sur la base de données publiées chaque année par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire dans son Bulletin officiel³ est positif pour l'ensemble du sous-échantillon en production biologique.

Le produit par exploitation s'élève à 424 300 € en 2021, en hausse de 7 % par rapport à 2020. Les charges ont en parallèle augmenté de 8 % sur un an. Le résultat courant après rémunération de la main-d'œuvre exploitant s'établit à 18 400 € en 2021 contre 19 200 € en 2020, en baisse de 4 % sur un an.

³ <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-gri/instruction-2020-37>

Graphique 251

Compte des exploitations légumières en production biologique en 2021



Source : Observatoire des Exploitations légumières, Cerfrance, FranceAgriMer, Légumes de France, CTIFL et CNIPT

